

# ÉTUDE SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition  
2025

RÉGION DE SOUSS-MASSA





# ÉTUDE SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

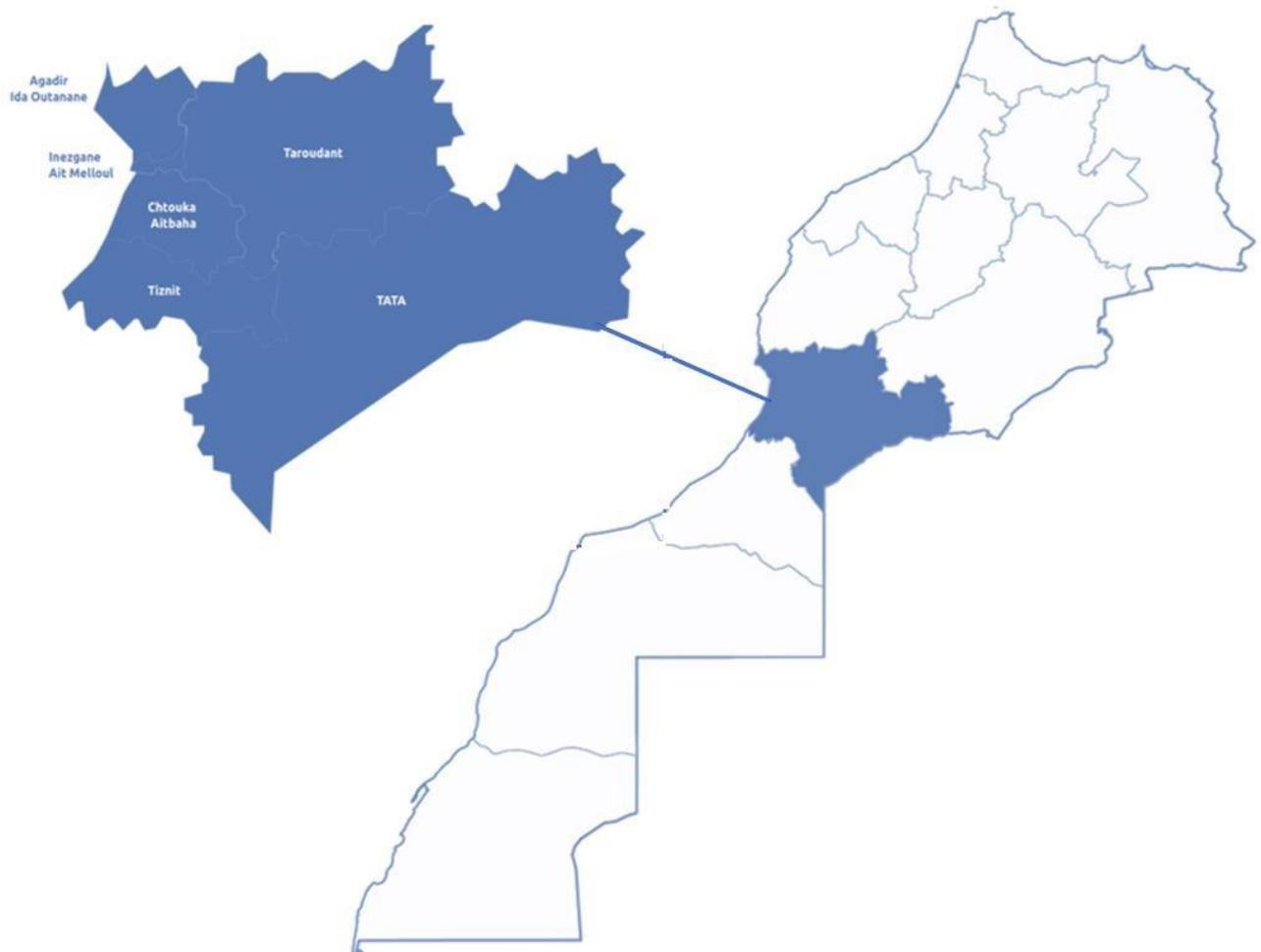
Édition  
2025

RÉGION DE SOUSS-MASSA



# Étude sur le tissu entrepreneurial

## Région de Souss - Massa





## Table des matières

<b>Monographie de la région Souss-Massa .....</b>	<b>5</b>
<b>Chiffres clés de la région .....</b>	<b>5</b>
<b>Résumé Exécutif .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Démographie des Entreprises .....</b>	<b>8</b>
<b>1.1. Caractéristiques de base des EPMA.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales .....</b>	<b>13</b>
<b>2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives .....</b>	<b>18</b>
<b>2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives .....</b>	<b>18</b>
<b>2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives.....</b>	<b>24</b>
<b>3. Emploi des entreprises .....</b>	<b>29</b>
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023).....	29
3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023) .....	37
3.3. Emploi par genre (2023) .....	41
<b>4. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA .....</b>	<b>46</b>
<b>5. Accès au financement bancaire (2023).....</b>	<b>51</b>
<b>5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA.....</b>	<b>51</b>
<b>5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....</b>	<b>54</b>



## Monographie de la région Souss-Massa

### SUPERFICIE

53 789 Km<sup>2</sup> (7,6% de la superficie du pays) soit une densité de 55,7 Hab/km<sup>2</sup>, le taux d'urbanisation est de 60%.

### POPULATION MUNICIPALE

2 994 360 Hab. (8,2% de la population totale) (RGPH 2024) dont 1 484 484 masculins et 1 509 876 féminins. 1 796 534 dans le milieu urbain et 1 197 826 dans le milieu rural.

### TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

60,7% de la population (RGPH 2024), 59,7% pour les hommes et 61,7 % pour les femmes.

### TAUX D'ACTIVITÉ

41,1% de la région (RGPH 2024), 67,8% pour les hommes et 15,6% pour les femmes.

### PIB RÉGIONAL

87,6 milliards DH en 2022 (6,6% du PIB National) ; PIB par habitant : 29 425 DH



### TAUX DE CHÔMAGE

19,7% de la région (RGPH 2024), 17,9% pour les hommes et 27,4% pour les femmes

### CONTRIBUTION À LA VA

3,8% du secteur secondaire national  
7,1% du secteur tertiaire national.

Source : HCP- Comptes régionaux 2024 (Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2022 base 2014) et RGPH 2024.

## Chiffres clés de la région

### NOMBRE DES EPMA - 2023

22 143 (6,1% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 3 896 nouvellement créées (5,7% au niveau national) ; 730 EPMA en cours de dissolution (6,7 % au niveau national).

### NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

28 096 entreprises déclarant 567 298 employés (2023)

### NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

184 415 salariés femmes (11,9% des emplois féminins au niveau national en 2023)

### CA CUMULÉ DES EPMA\*

123,1 milliards de DH ( 5,2% du global au niveau national en 2023)

### VA CUMULÉE DES EPMA\*

21 716 millions de DH (4,8% du global au niveau national en 2023)

### NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT

8 340 EPMA (7,1% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national en 2023)

### ENCOURS CONTRACTÉ

19,6 milliards de dirhams (4,5% de l'encours contracté au niveau national en 2023)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises personnes morales actives.

\* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA et VA.



## Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la quatrième édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports sont une déclinaison de son rapport annuel réalisé à l'échelle nationale et qui vise à fournir un diagnostic du système productif de chaque région du Royaume et de mettre à la disposition des acteurs publics et privés une série d'indicateurs clés.

Les résultats de ce rapport, qui porte sur la région de Souss-Massa, dresse un diagnostic du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA), au titre des années 2022 et 2023, enrichi par une analyse comparative avec la période pré-Covid de 2017 à 2019.

Ainsi, selon les données de la DGI, l'effectif des entreprises a retrouvé, au cours des années 2022-2023, un rythme d'accroissement inférieur de celui de la période pré-Covid, avec des créations annuelles moyennes de près de 4 milles entreprises, en quasi-totalité dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane.

Parallèlement, le nombre d'entreprises dissoutes a connu une augmentation sensible, passant, selon l'OMPIC, d'une moyenne annuelle de près de 400 pendant la période pré-Covid à 660 au cours des années 2022-2023.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de près de 123,1 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 21 716 millions de dirhams, soit des évolutions respectives de 8,8% et 15,1% par rapport à 2022, et de 54,4% et 56,6% par rapport à 2017. Le commerce se distingue comme le principal contributeur à ces indicateurs, avec des parts avoisinant respectivement 49,6% et 43,5%. Les grandes entreprises ont réalisé 52,3% et 49,2% respectivement du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée générés.

L'analyse de l'évolution du tissu productif au niveau provincial fait ressortir des dynamiques démographiques différenciées. Les provinces de Taroudant et Chtouka en particulier se distinguent par une hausse notable du nombre d'EPMA, la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, se distingue par des hausses du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. Quant à la province de Chtouka-Aït Baha elle enregistre une hausse importante en nombre d'emploi.

Les préfectures d'Agadir-Ida-Outanane et d'Inezgane-Aït Melloul ont concentré, en 2023, 75,4% des EPMA, générant 92,2% du chiffre d'affaires et 92,9% de la valeur ajoutée de la région. Par ailleurs, 66,5% des entreprises affiliées à la CNSS y sont implantées, employant 55,8% de l'ensemble des salariés déclarés.

Pour ce qui est de l'entrepreneuriat féminin, 12,2% des EPMA de la région sont dirigées par des femmes en 2023, soit une part inférieure du niveau national établi à 15,1%. Cette part s'est établie à 15,5% dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane et de 10,8% dans la province de Tiznit.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire par les EPMA, en 2023, montre que 50,6% de l'encours de ce financement est concentré dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, qui bénéficie de 58,1% de l'effectif des entreprises étudiées. Les entreprises dirigées par des femmes représentent 11,6% de cet effectif, et 7,6% de l'encours précité.

# 1. Démographie des Entreprises

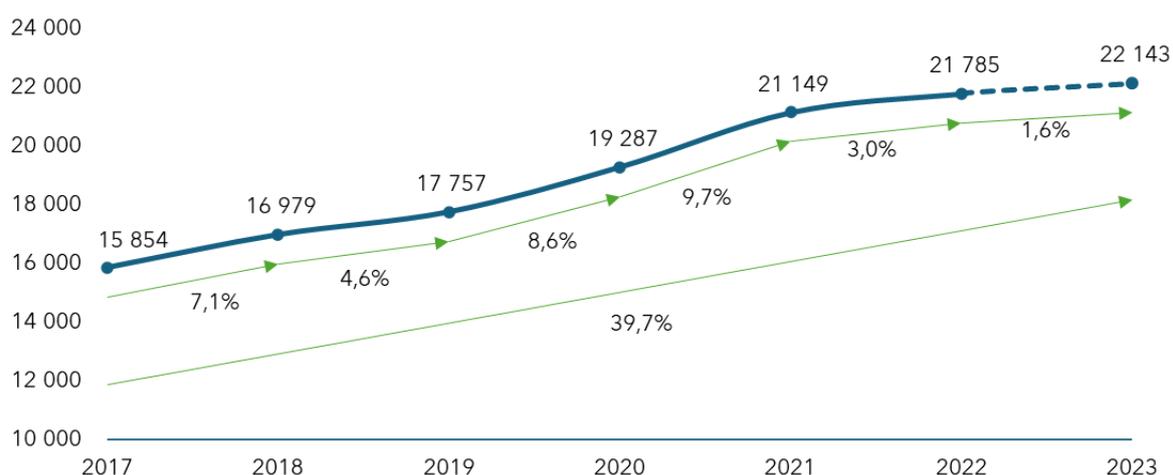
## 1.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) dans la région de Souss-Massa ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités, sur la période 2017-2023<sup>1</sup>. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces données entre la période post-covid 19 et la période pré-covid.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI pour l'ensemble de cette période. Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents qui se basaient sur les données consolidées communiquées, en plus de la DGI, par Bank Al-Maghrib, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'OMPIC.

Après une augmentation de l'effectif des entreprises de 6,7% en moyenne, entre 2017 et 2021, cet effectif a enregistré une hausse de 3% en 2022 et de 1,6% en 2023.

Graphique 1 - Evolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

<sup>1</sup> Les résultats sur l'exercice 2023 sont provisoires.

## La structure du tissu productif des EPMA est demeurée globalement stable sur la période post-Covid-19

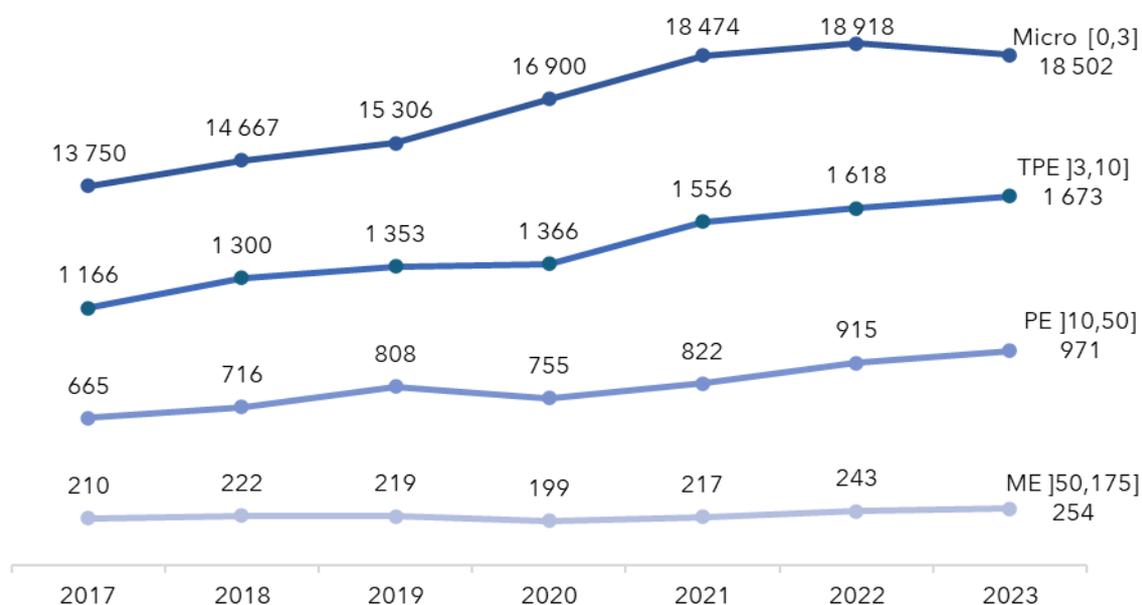
La structure du tissu productif est demeurée globalement stable dans la période post-Covid 19. Tout particulièrement, la part des microentreprises s'est stabilisée autour de 86% en 2023, après que leur effectif ait progressé à un rythme relativement plus important en 2020 et 2021.

Tableau 1- Répartition des EPMA par catégorie

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Micro [0,3]	13 750	86,7	14 667	86,4	15 306	86,2	16 900	87,6	18 474	87,4	18 918	86,8	18 502	86,0
[0, 1]	12 030	75,9	12 816	75,5	13 276	74,8	15 019	77,9	16 424	77,7	16 663	76,5	16 176	75,2
]1, 3]	1 720	10,8	1 851	10,9	2 030	11,4	1 881	9,8	2 050	9,7	2 255	10,4	2 326	10,8
TPE ]3,10]	1 166	7,4	1 300	7,7	1 353	7,6	1 366	7,1	1 556	7,4	1 618	7,4	1 673	7,8
PE ]10,50]	665	4,2	716	4,2	808	4,6	755	3,9	822	3,9	915	4,2	971	4,5
ME ]50,175]	210	1,3	222	1,3	219	1,2	199	1,0	217	1,0	243	1,1	254	1,2
GE > 175	63	0,4	74	0,4	71	0,4	67	0,3	80	0,4	91	0,4	109	0,5
<b>Total</b>	<b>15 854</b>	<b>100</b>	<b>16 979</b>	<b>100</b>	<b>17 757</b>	<b>100</b>	<b>19 287</b>	<b>100</b>	<b>21 149</b>	<b>100</b>	<b>21 785</b>	<b>100</b>	<b>21 509</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 2- Evolution de l'effectif des EPMA par catégorie sur la période 2017-2023

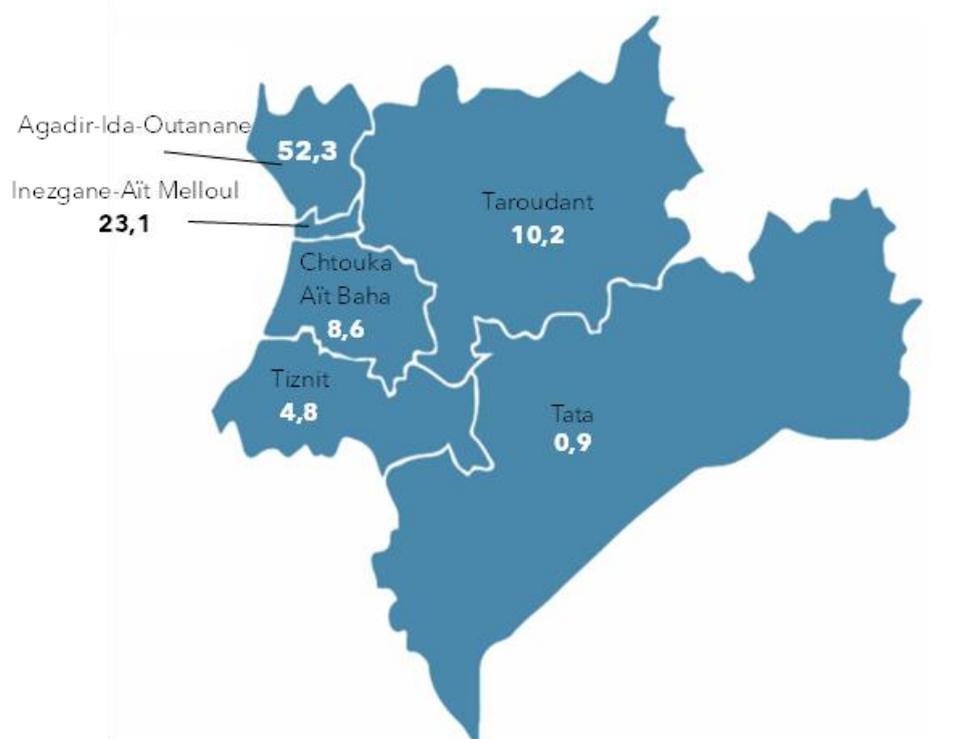


Source : Base des données fournie par la DGI.

## L'analyse de concentration provinciale des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la province de Chtouka-Aït Baha

52,3% des EPMA sont basées dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, une part restée relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée.

Graphique 3 - Répartition provinciale des EPMA en 2023 - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition provinciale des EPMA

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Agadir-Ida-Outanane	8 792	55,5	9 359	55,1	9 609	54,1	10 326	53,5	11 137	52,7	11 387	52,3	11 252	52,3
Inezgane- Aït Melloul	3 628	22,9	3 858	22,7	4 120	23,2	4 443	23,0	4 929	23,3	5 078	23,3	4 968	23,1
Taroudant	1 455	9,2	1 591	9,4	1 684	9,5	1 905	9,9	2 150	10,2	2 212	10,2	2 204	10,2
Chtouka-Aït Baha	998	6,3	1 109	6,5	1 214	6,8	1 398	7,2	1 624	7,7	1 792	8,2	1 854	8,6
Tiznit	831	5,2	883	5,2	923	5,2	992	5,1	1 086	5,1	1 095	5,0	1 042	4,8
Tata	150	0,9	179	1,1	207	1,2	223	1,2	223	1,1	221	1,0	189	0,9
<b>Total</b>	<b>15 854</b>	<b>100</b>	<b>16 979</b>	<b>100</b>	<b>17 757</b>	<b>100</b>	<b>19 287</b>	<b>100</b>	<b>21 149</b>	<b>100</b>	<b>21 785</b>	<b>100</b>	<b>21 509</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

## La part de l'effectif des EPMA opérant dans le secteur secondaire a baissé de 1,8 point au profit du secteur tertiaire sur la période étudiée

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA entre 2017 et 2023 révèle la baisse de la part des secteurs dominants à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », la « construction » et la hausse de celle du secteur des « transports et entreposage » et la stabilité de celle du secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

Ainsi, les activités du « commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles », qui demeurent le secteur prédominant, a vu sa part baisser de 31,9% à 29,7%.

La « construction », demeure en deuxième position, sa part a baissé de 20,7% en 2017 à 18,8% en 2023.

Tableau 3- Répartition des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Part en %												
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 059	31,9	5 367	31,6	5 564	31,3	5 955	30,9	6 377	30,2	6 513	29,9	6 380	29,7
Construction	3 289	20,7	3 503	20,6	3 543	20,0	3 786	19,6	4 103	19,4	4 129	19,0	4 039	18,8
Transports et entreposage	1 433	9,0	1 611	9,5	1 841	10,4	2 266	11,7	2 785	13,2	2 882	13,2	2 807	13,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 073	6,8	1 143	6,7	1 186	6,7	1 287	6,7	1 392	6,6	1 460	6,7	1 470	6,8
Activités de services administratifs et de soutien	1 163	7,3	1 224	7,2	1 278	7,2	1 326	6,9	1 396	6,6	1 470	6,7	1 432	6,7
Industrie manufacturière	892	5,6	978	5,8	1 051	5,9	1 153	6,0	1 303	6,2	1 315	6,0	1 284	6,0
Hébergement et restauration	808	5,1	868	5,1	921	5,2	1 001	5,2	1 064	5,0	1 104	5,1	1 106	5,1
Enseignement	452	2,9	499	2,9	520	2,9	528	2,7	595	2,8	649	3,0	657	3,1
Activités immobilières	439	2,8	454	2,7	464	2,6	484	2,5	510	2,4	555	2,5	608	2,8
Information et communication	239	1,5	249	1,5	260	1,5	270	1,4	311	1,5	340	1,6	342	1,6
Activités financières et d'assurance	197	1,2	220	1,3	229	1,3	243	1,3	263	1,2	275	1,3	276	1,3
Autres activités de services	219	1,4	235	1,4	243	1,4	249	1,3	258	1,2	280	1,3	273	1,3
Arts, spectacles et activités récréatives	141	0,9	146	0,9	149	0,8	173	0,9	194	0,9	211	1,0	223	1,0
Santé humaine et action sociale	116	0,7	128	0,8	141	0,8	161	0,8	183	0,9	202	0,9	214	1,0
Agriculture, sylviculture et pêche	110	0,7	126	0,7	137	0,8	163	0,8	161	0,8	156	0,7	161	0,7
Autres	224	1,4	228	1,3	230	1,3	242	1,3	254	1,2	244	1,1	237	1,1
<b>Total</b>	<b>15 854</b>	<b>100</b>	<b>16 979</b>	<b>100</b>	<b>17 757</b>	<b>100</b>	<b>19 287</b>	<b>100</b>	<b>21 149</b>	<b>100</b>	<b>21 785</b>	<b>100</b>	<b>21 509</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4- Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
<b>Secondaire</b>	<b>27,7</b>	<b>27,8</b>	<b>27,2</b>	<b>27,0</b>	<b>26,9</b>	<b>26,2</b>	<b>26,0</b>	-1,8
Construction	20,9	20,8	20,1	19,8	19,5	19,1	18,9	-2,0
Industrie manufacturière	5,7	5,8	6,0	6,0	6,2	6,1	6,0	0,3
Industries extractives	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	-0,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
<b>Tertiaire</b>	<b>72,3</b>	<b>72,2</b>	<b>72,8</b>	<b>73,0</b>	<b>73,1</b>	<b>73,8</b>	<b>74,0</b>	1,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,1	31,8	31,6	31,1	30,4	30,1	29,9	-2,2
Transports et entreposage	9,1	9,6	10,4	11,8	13,3	13,3	13,1	4,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,8	6,8	6,7	6,7	6,6	6,8	6,9	0,1
Activités de services administratifs et de soutien	7,4	7,3	7,3	6,9	6,7	6,8	6,7	-0,7
Hébergement et restauration	5,1	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1	5,2	0,0
Enseignement	2,9	3,0	3,0	2,8	2,8	3,0	3,1	0,2
Activités immobilières	2,8	2,7	2,6	2,5	2,4	2,6	2,8	0,1
Information et communication	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,6	1,6	0,1
Activités Financières Et d'assurance	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,0
Autres activités de services	1,4	1,4	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3	-0,1
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,1
Santé humaine et action sociale	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	0,3
Autres	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>							

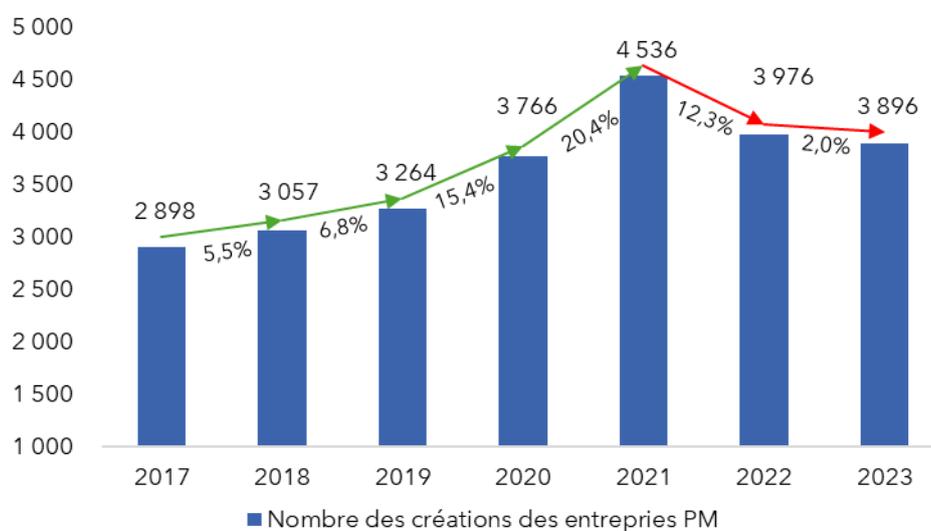
Source : Base des données fournie par la DGI.

## 1.2. Créations et dissolutions des Entreprises Personnes Morales

### Le rythme de création d'entreprises a baissé après le pic de 2021

La période 2017-2023 a connu une croissance des créations d'entreprises personnes morales, passant de 2 898 à 3 896, soit une augmentation de 34,4%, atteignant un pic avec 4 536 créations d'entreprises en 2021, probablement en raison du report des projets initialement prévus en 2020.

Graphique 4- Evolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM entre 2017 et 2023

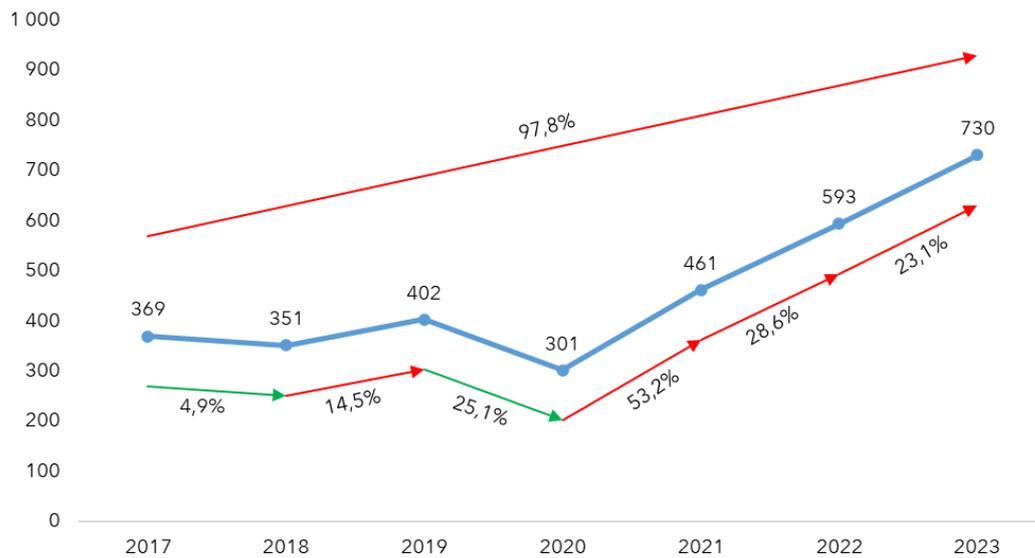


Source : Bases des données fournies par la DGI et l'OMPIC.

## Les dissolutions d'entreprises personnes morales ont bondi dans les années post-Covid 19 atteignant un pic de 730 en 2023

Après avoir augmenté en moyenne annuelle de 3% entre 2017 et 2019, les dissolutions d'entreprises PM se sont accrues de 58,4% entre 2021 et 2023. Leur baisse significative observée en 2020 résulte de la fermeture des tribunaux à cause de la pandémie de COVID19.

Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM

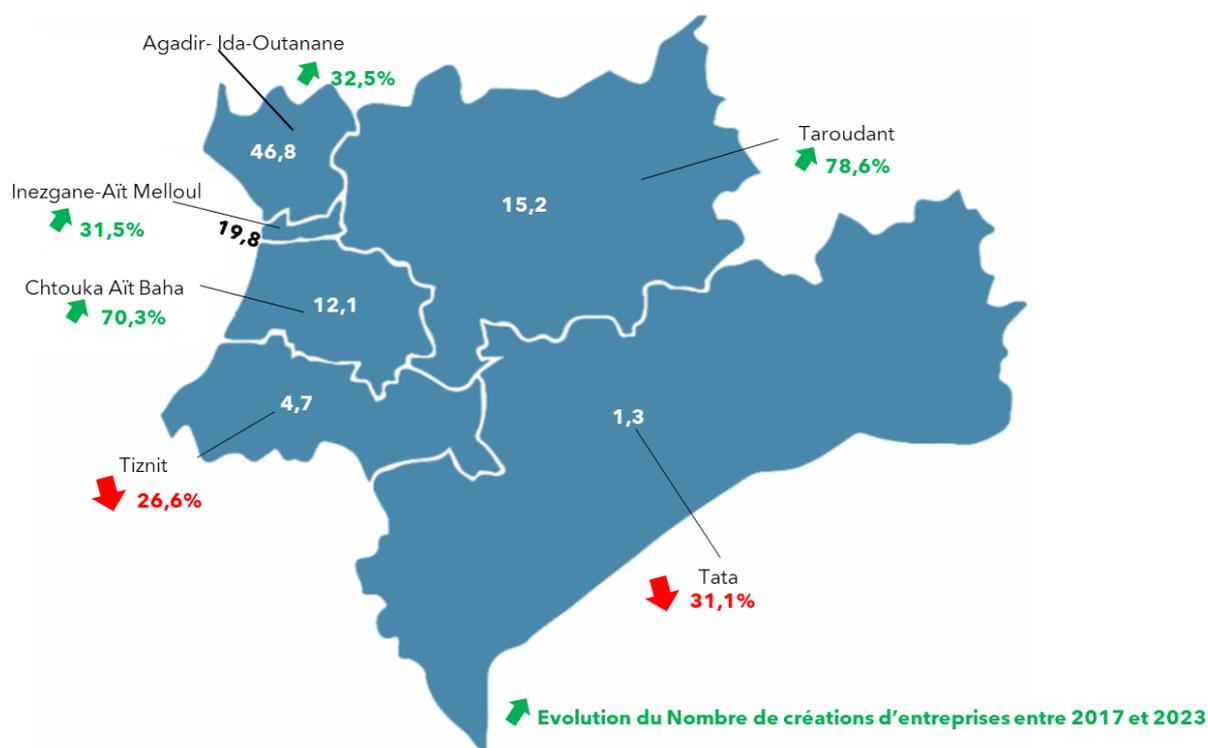


Source : Base des données fournie par l'OMPIC.

## L'analyse de concentration provinciale des créations des EPMA, entre 2017 et 2023, montre une progression plus rapide des implantations dans la province de Chtouka Aït Baha

L'analyse provinciale des créations d'entreprises PM entre 2017 et 2023 montre que la part de la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane a baissé passant de 47,5% en 2017 à 46,8% en 2023. La part de la province de Chtouka Aït Baha a augmenté de 9,5% à 12,1% sur la période étudiée.

Graphique 6- Evolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des créations des entreprises en 2023- en %



Source : Base des données fournies par la DGI.

Tableau 5- Répartition provinciale des créations des entreprises PM

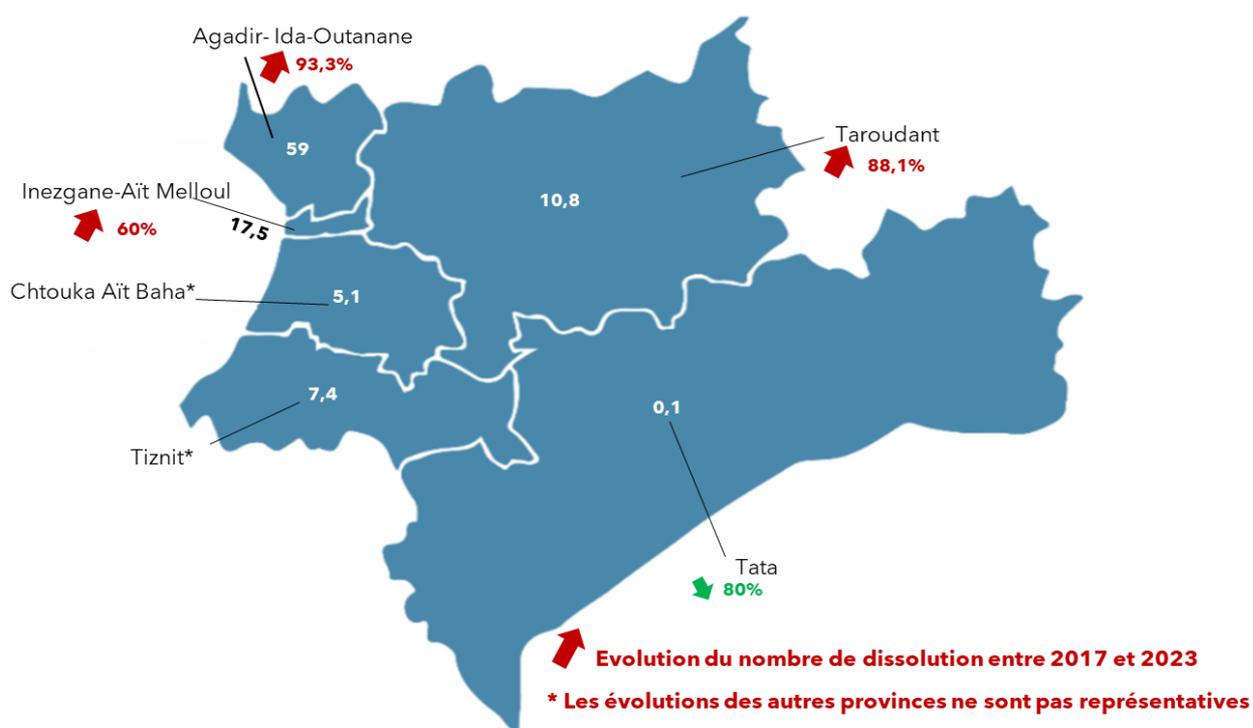
Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises	Parts en %												
Agadir-Ida-Outanane	1 377	47,5	1 427	46,7	1 473	45,1	1 758	46,7	2 037	44,9	1 868	47,0	1 825	46,8
Inezgane-Aït Melloul	587	20,3	623	20,4	744	22,8	811	21,5	1 049	23,1	826	20,8	772	19,8
Taroudant	332	11,5	382	12,5	384	11,8	479	12,7	595	13,1	562	14,1	593	15,2
Chtouka-Aït Baha	276	9,5	225	7,4	290	8,9	408	10,8	473	10,4	443	11,1	470	12,1
Tiznit	252	8,7	299	9,8	247	7,6	220	5,8	308	6,8	205	5,2	185	4,7
Tata	74	2,6	101	3,3	126	3,9	90	2,4	74	1,6	72	1,8	51	1,3
<b>Total</b>	<b>2 898</b>	<b>100</b>	<b>3 057</b>	<b>100</b>	<b>3 264</b>	<b>100</b>	<b>3 766</b>	<b>100</b>	<b>4 536</b>	<b>100</b>	<b>3 976</b>	<b>100</b>	<b>3 896</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournies par la DGI.

## Une augmentation du nombre de dissolutions dans l'ensemble des provinces de la région (cf. graphique 7)

La majorité des provinces sont touchées par l'augmentation du nombre de dissolutions observée entre 2017 et 2023, mais cette hausse est inégale. La préfecture d'Agadir-Ida-Outanane concentre 59% des dissolutions PM en 2023.

Graphique 7- Evolution entre 2017 et 2023 et répartition provinciale des dissolutions des entreprises PM en 2023-en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par province

Provinces	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agadir-Ida-Outanane	60,4	57,5	59,2	56,5	58,6	57,7	59,0
Inezgane-Ait Melloul	21,7	24,2	25,6	19,3	20,9	22,9	17,5
Taroudannt	11,4	9,4	9,5	12,6	10,5	8,1	10,8
Tiznit	5,1	8,5	5,0	8,6	5,2	5,9	7,4
Chtouka Ait Baha	0	0	0	2,7	4,6	4,7	5,1
Tata	1,4	0,3	0,7	0,3	0,2	0,7	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Seul le secteur de l'« information et communication » a vu le rythme de dissolutions des EPMA baisser après la pandémie.

Le rythme de dissolutions des entreprises par secteur d'activités a connu des fluctuations inégales. Seul le secteur de l'« information et communication » a enregistré une baisse du rythme des dissolutions des entreprises après la pandémie (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution

Section d'activités	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36,5	36,9	33,9	30,5	32,4	34,9	31,6
Construction	18,5	20,5	17,1	18,8	16,4	16,2	17,5
Transports et entreposage	8,0	7,0	8,4	11,0	11,4	11,3	12,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,0	5,7	6,4	6,6	7,7	7,4	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	8,0	7,4	5,6	5,5	5,6	4,0	6,1
Hébergement et restauration	2,8	4,1	4,0	5,9	4,8	5,3	5,9
Industrie manufacturière	4,4	3,3	5,2	4,8	5,0	5,8	5,7
Enseignement	2,0	2,5	2,8	4,0	3,2	3,4	4,1
Information et communication	2,0	2,5	5,6	3,7	2,4	3,0	2,8
Activités immobilières	2,0	2,9	2,4	1,8	3,2	2,3	1,9
Agriculture, sylviculture et pêche	-	0,4	0,8	1,1	2,1	1,1	1,9
Autres	5,6	7,0	8,0	6,3	5,8	5,3	4,1
<b>Total</b>	<b>100</b>						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Les entreprises de plus de 20 ans d'âge ont été les plus vulnérables à ces chocs, le taux de dissolution les concernant est passé de -16,7% en moyenne avant la crise du Covid-19 à 90% dans la période post-covid.

Tableau 8- Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution

Tranche d'âge	Parts en %						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,2]	6,5	9,8	16,5	17,3	13,1	16,8	14,9
[2,5]	21,9	36,9	37,1	34,6	36,2	34,5	42,2
[5,10]	48,4	36,1	29,4	29,9	27,7	31,6	25,9
[10,20]	18,1	13,9	15,3	16,9	21,6	15,4	14,4
[+20]	5,2	3,3	1,6	1,3	1,5	1,7	2,6
<b>Total</b>	<b>100</b>						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## 2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

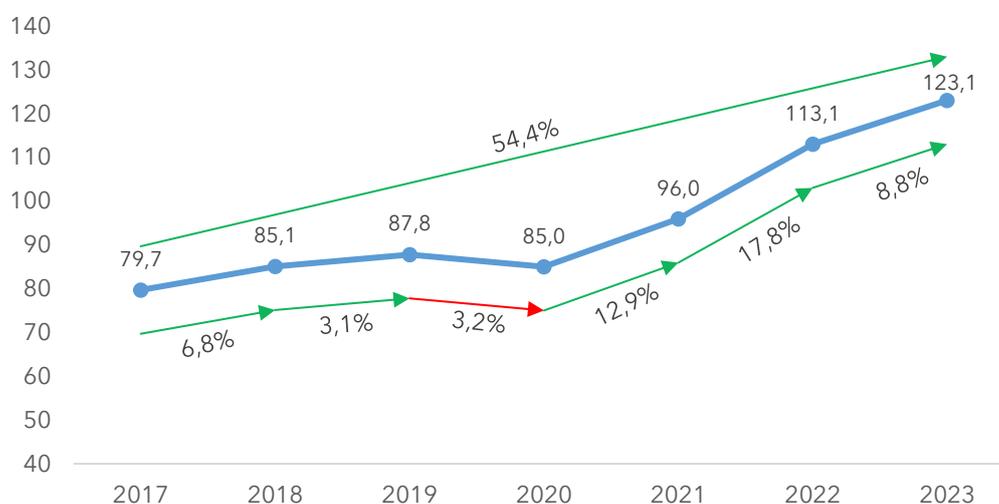
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA<sup>2</sup> dans la région de Souss-Massa (Chiffre d'affaires et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités sur la période 2017-2023. Elle dresse également une comparaison de l'évolution de ces indicateurs entre la période avant et après la pandémie de Covid-19.

### 2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

**Le CA des EPMA a évolué autour de 8,8% en 2023, indiquant un niveau supérieur à celui d'avant crise.**

Le graphique numéro 8 montre qu'après avoir augmenté de 6,8% en 2018 et 3,1% en 2019, le taux de croissance annuel du CA des EPMA a subi une baisse de 3,2% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 12,9% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à un rythme plus important, en 2022. Avec un montant total de 123,1 milliards de dirhams en 2023 (chiffre provisoire), le CA a enregistré un rythme de croissance supérieur à celui des années pré-covid soit 8,8%.

Graphique 8 - Evolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

<sup>2</sup> A l'exception du secteur des activités financières et d'assurances.

<sup>3</sup> Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de la mise à jour des bases de données

## Le rythme de la croissance du CA cumulé des GE, durant les années post-covid 19, a été plus rapide que celui enregistré par les TPME

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des TPME s'est atténuée, leur part dans le total du CA des EPMA étant passée de 56,1% en 2017 à 47,7% en 2023, alors que celle des GE a augmenté de 43,9% à 52,3%. Cette hausse s'accompagne d'un rythme de décroissance post-Covid des TPME de 2,6%, contre 3,9% avant la pandémie, tandis que les GE ont connu une forte croissance de 15,2% après la Covid, après avoir enregistré une croissance de 2,7% avant la pandémie.

Tableau 9 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Micro [0, 3]	4,9	6,1	5,2	6,2	5,6	6,4	5,3	6,3	5,8	6,1	6,4	5,6	6,5	5,3
[0, 1]	1,8	2,3	1,9	2,3	2,0	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,4	2,1	2,4	2,0
]1, 3]	3,1	3,8	3,3	3,9	3,6	4,1	3,3	3,9	3,6	3,8	4,0	3,5	4,1	3,3
TPE ]3,10]	6,4	8,0	7,0	8,3	7,3	8,3	7,4	8,7	8,4	8,7	8,8	7,7	9,2	7,4
PE ]10,50]	14,7	18,5	15,6	18,3	17,6	20,1	16,4	19,3	18,0	18,7	19,9	17,6	20,8	16,9
ME]50,175]	18,7	23,5	19,1	22,5	19,4	22,0	17,4	20,4	19,6	20,4	22,3	19,7	22,3	18,1
GE > 175	35,0	43,9	38,2	44,8	37,9	43,2	38,6	45,4	44,3	46,1	55,8	49,4	64,3	52,3
<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>100</b>	<b>85,1</b>	<b>100</b>	<b>87,8</b>	<b>100</b>	<b>85,0</b>	<b>100</b>	<b>96,0</b>	<b>100</b>	<b>113,1</b>	<b>100</b>	<b>123,1</b>	<b>100</b>

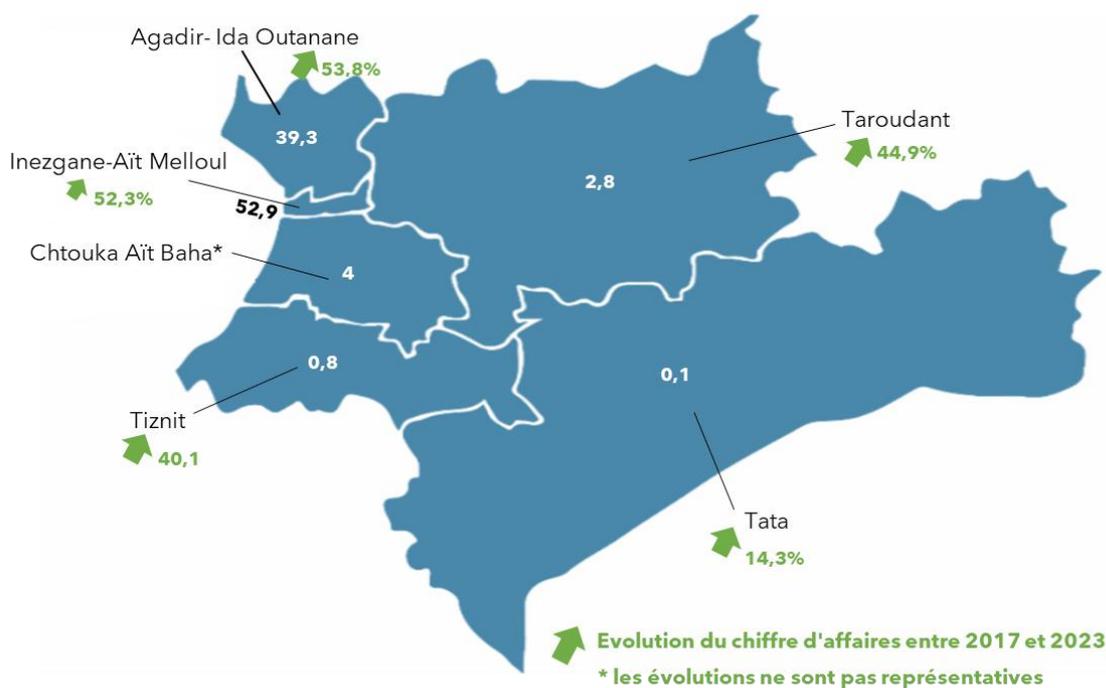
Source : Base des données fournie par la DGI.

## La croissance annuelle moyenne post-Covid du CA des EPMA dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, a été plus rapide que dans les autres provinces.

L'essentiel de l'activité des EPMA reste concentrée au niveau de la préfecture d'Inezgane-Aït Melloul, avec une part de 52,9% dans le total de leur CA en 2023, en baisse de 0,8 point par rapport à 2017.

La préfecture d'Agadir-Ida-Outanane enregistre une part de 39,3%. Le CA des EPMA qu'elle accueille a évolué en moyenne annuelle, dans la période post-Covid, de 14,3% contre 2,8% dans la période pré-Covid.

Graphique 9: Répartition provinciale du CA cumulé des EPMA, en 2023



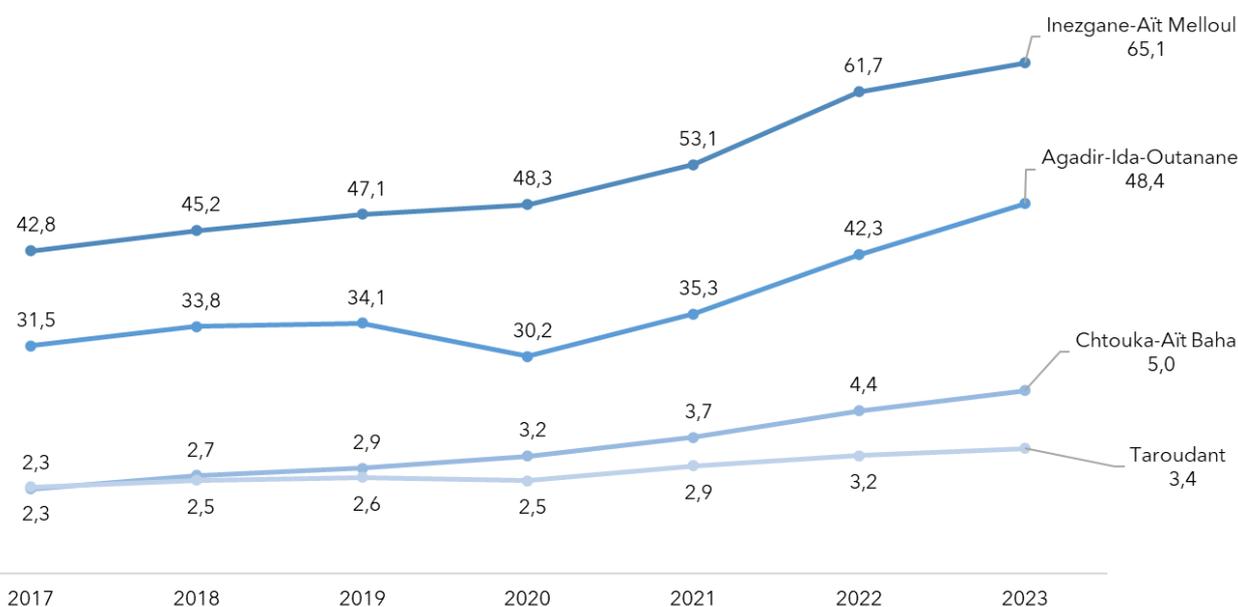
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10: Répartition du CA cumulé des EPMA par province

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %
Inezgane-Aït Melloul	42,8	53,7	45,2	53,1	47,1	53,7	48,3	56,8	53,1	55,3	61,7	54,6	65,1	52,9
Agadir-Ida-Outanane	31,5	39,5	33,8	39,7	34,1	38,9	30,2	35,5	35,3	36,7	42,3	37,4	48,4	39,3
Chtouka-Aït Baha	2,3	2,9	2,7	3,1	2,9	3,3	3,2	3,8	3,7	3,9	4,4	3,9	5,0	4,0
Taroudant	2,3	2,9	2,5	3,0	2,6	3,0	2,5	3,0	2,9	3,0	3,2	2,8	3,4	2,8
Tiznit	0,7	0,9	0,8	1,0	0,9	1,1	0,7	0,9	0,9	0,9	1,2	1,1	1,0	0,8
Tata	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>100</b>	<b>85,1</b>	<b>100</b>	<b>87,8</b>	<b>100</b>	<b>85,0</b>	<b>100</b>	<b>96,0</b>	<b>100</b>	<b>113,1</b>	<b>100</b>	<b>123,1</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI,

Graphique 10: Evolution du CA des provinces ayant connu les croissances les plus importantes entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

### Les 3 principaux secteurs de production ont concentré en moyenne 80,7% du CA cumulé des EPMA entre 2017 et 2023

La répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA sur la période 2017-2023, montre qu'en moyenne 80,7% de ce CA reste concentré dans 3 sections d'activités à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », l'«industrie manufacturière » et la « construction ». Toutefois, les parts des deux premiers secteurs dominants ont enregistré une hausse, passant respectivement de 47,7% à 49,6%, et de 22,8% à 23,3%, et la part du secteur de la « construction » a enregistré une baisse de 9,3% à 7,4%.

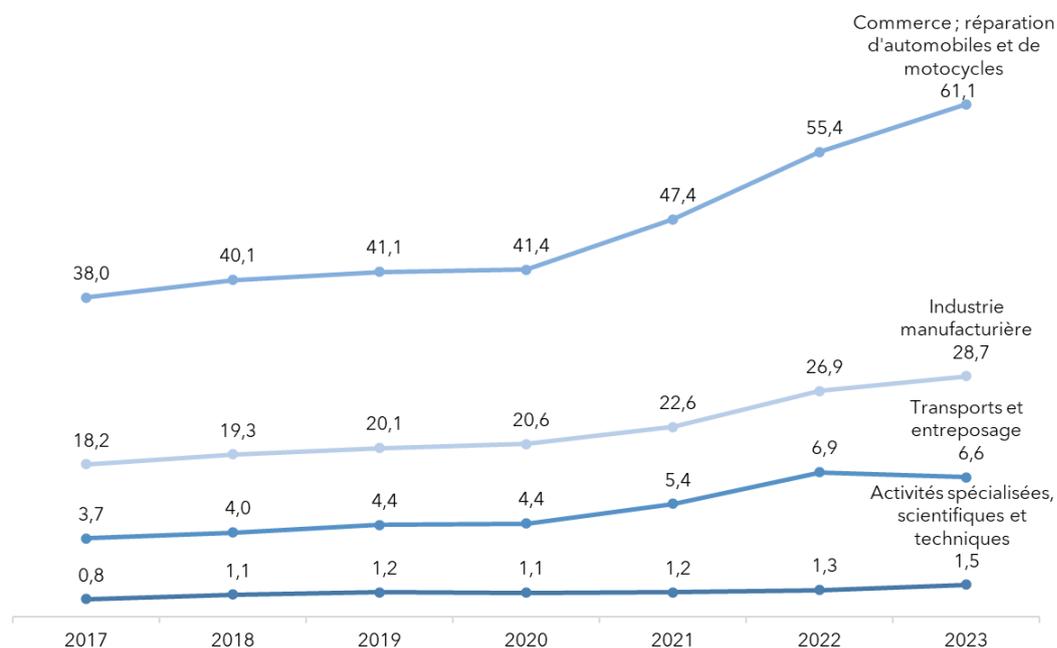
Cette répartition sectorielle révèle également que la part du CA du secteur secondaire dans le total du CA des EPMA a baissé, durant cette période, de 1,2 point à 32,6%, au profit du secteur tertiaire.

Tableau 11: Répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MMDH	En %	En MMDH	En %	En MMDH	En %								
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	38,0	47,7	40,1	47,1	41,1	46,8	41,4	48,6	47,4	49,3	55,4	49,0	61,1	49,6
Industrie manufacturière	18,2	22,8	19,3	22,7	20,1	22,9	20,6	24,2	22,6	23,6	26,9	23,8	28,7	23,3
Construction	7,4	9,3	8,6	10,1	8,8	10,0	7,8	9,2	8,8	9,2	9,1	8,0	9,1	7,4
Transports et entreposage	3,7	4,7	4,0	4,7	4,4	5,0	4,4	5,2	5,4	5,6	6,9	6,1	6,6	5,4
Activités de services administratifs et de soutien	4,9	6,2	5,2	6,1	5,1	5,8	4,2	5,0	4,4	4,5	5,3	4,7	5,8	4,7
Hébergement et restauration	2,3	2,8	2,5	2,9	2,6	3,0	1,1	1,3	1,1	1,2	2,5	2,2	3,3	2,7
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	2,0	1,5	1,8	1,5	1,7	1,7	2,0	1,9	2,0	1,4	1,2	1,9	1,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,8	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,1	1,3	1,2	1,2	1,3	1,1	1,5	1,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,9	0,8	1,1	0,9
Santé humaine et action sociale	0,4	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	1,0	0,8
Enseignement	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,8	0,6
Activités immobilières	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,7	0,6	0,7	0,5
Industries extractives	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4
Autres	0,8	1,0	0,7	0,9	0,8	0,9	0,5	0,6	0,6	0,6	0,9	0,8	0,9	0,8
<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>100</b>	<b>85,1</b>	<b>100</b>	<b>87,8</b>	<b>100</b>	<b>85,0</b>	<b>100</b>	<b>96,0</b>	<b>100</b>	<b>113,1</b>	<b>100</b>	<b>123,1</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI,

Graphique 11: Les secteurs d'activités ayant enregistré une croissance de plus de 50 % du CA entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12: Répartition sectorielle du CA par secteur (secondaire et tertiaire), en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
<b>Secondaire</b>	<b>33,8</b>	<b>34,4</b>	<b>34,7</b>	<b>35,1</b>	<b>34,6</b>	<b>33,5</b>	<b>32,6</b>	<b>-1,2</b>
Industrie manufacturière	23,2	23,1	23,3	24,7	24,1	24,1	23,7	0,5
Construction	9,5	10,3	10,2	9,3	9,4	8,1	7,5	-2,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,3	0,2	0,4	0,2	0,3	0,4	0,4	0,1
Industries extractives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
<b>Tertiaire</b>	<b>66,2</b>	<b>65,6</b>	<b>65,3</b>	<b>64,9</b>	<b>65,4</b>	<b>66,5</b>	<b>67,4</b>	<b>1,2</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	48,7	48,0	47,6	49,6	50,4	49,6	50,4	1,7
Transports et entreposage	4,8	4,8	5,1	5,3	5,7	6,2	5,5	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,3	6,3	5,9	5,1	4,6	4,8	4,8	-1,5
Activités de services administratifs et de soutien	2,9	2,9	3,0	1,3	1,2	2,3	2,7	-0,1
Santé humaine et action sociale	1,1	1,3	1,4	1,4	1,2	1,1	1,3	0,2
Activités immobilières	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,4
Hébergement et restauration	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,0
Enseignement	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,2
Information et communication	0,4	0,4	0,4	0,2	0,1	0,3	0,4	0,0
Autres	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>							

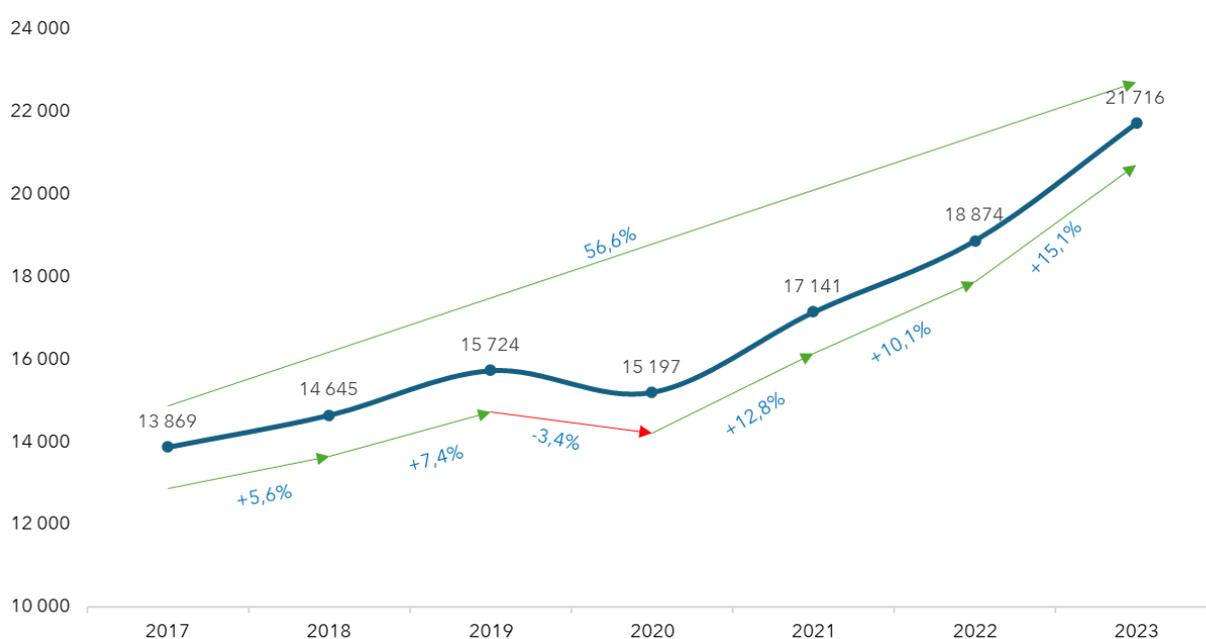
Source : Base des données fournie par la DGI

## 2.2. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

### L'analyse de la valeur ajoutée révèle un rythme de progression post-Covid plus marqué par rapport à la période précédant la pandémie

Le graphique numéro 12 montre qu'après avoir augmenté de 5,6% en 2018 et 7,4% en 2019, l'évolution de la VA des EPMA dans la région de Souss-Massa a subi une baisse de 3,4% en 2020 en raison de la crise pandémique, avant de rebondir, grâce à une forte reprise économique, à 12,8% en 2021. Cette progression s'est poursuivie, à un rythme légèrement moins important, en 2022. Avec un montant total de 21 716 millions de dirhams en 2023, la VA a retrouvé un rythme de croissance beaucoup plus important que celui des années pré-covid, soit 15,1%.

Graphique 12 - Evolution de la VA des EPMA en millions de dirhams entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

## Prédominance des TPME dans le total de la VA des EPMA, avec une moyenne de 57,8% sur 2017-2023

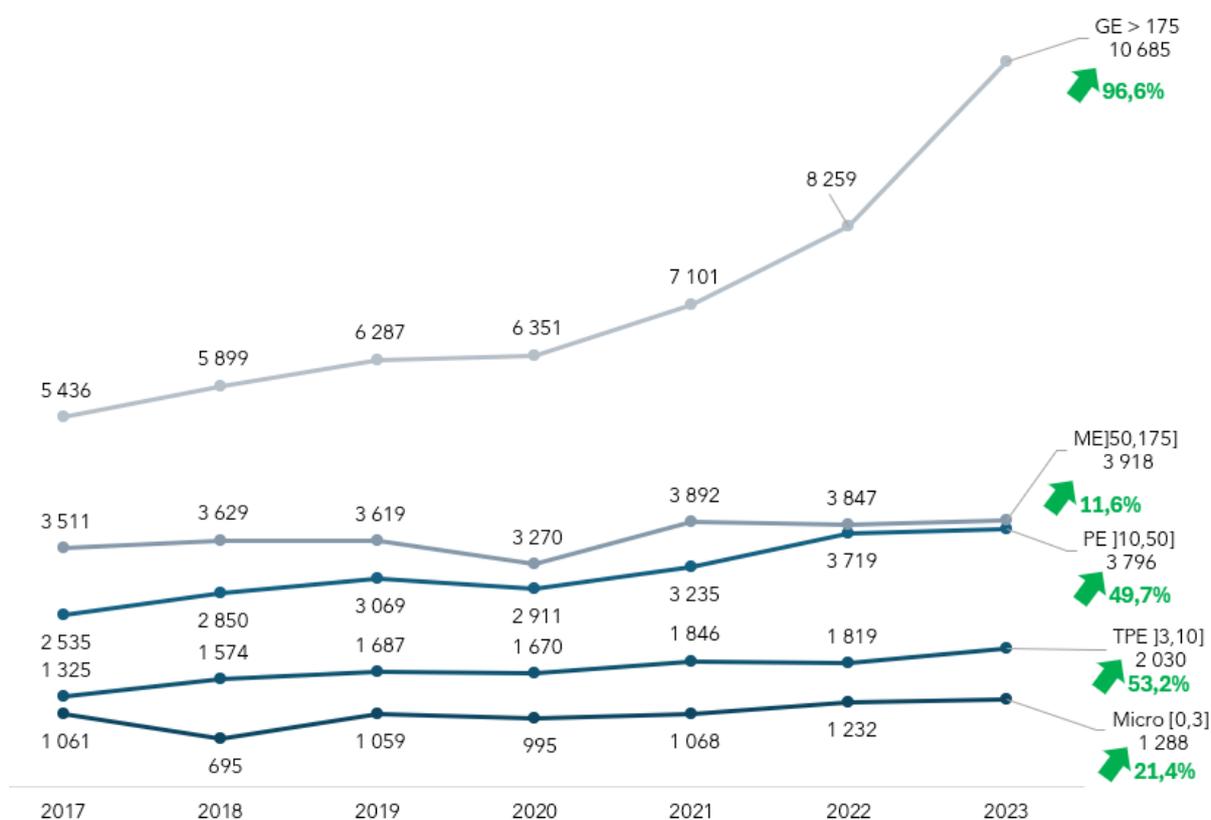
L'analyse de la VA par catégorie d'entreprises révèle une baisse de la prédominance des TPME, dont la part dans la VA totale des EPMA est passée de 60,8% en 2017 à 50,8% en 2023, tandis que celle des GE a progressé de 39,2% à 49,2%.

Tableau 13 - Répartition de la VA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %
Micro [0,3]	1 062	7,7	695	4,7	1 059	6,7	995	6,5	1 067	6,2	1 232	6,5	1 288	5,9
TPE ]3,10]	1 325	9,6	1 574	10,7	1 688	10,7	1 670	11,0	1 846	10,8	1 818	9,6	2 030	9,3
PE ]10,50]	2 535	18,3	2 850	19,5	3 069	19,5	2 911	19,2	3 235	18,9	3 719	19,7	3 796	17,5
ME]50,175]	3 511	25,3	3 628	24,8	3 619	23,0	3 270	21,5	3 892	22,7	3 847	20,4	3 917	18,0
GE > 175	5 436	39,2	5 898	40,3	6 289	40,0	6 351	41,8	7 101	41,4	8 258	43,8	10 685	49,2
<b>Total</b>	<b>13 869</b>	<b>100</b>	<b>14 645</b>	<b>100</b>	<b>15 724</b>	<b>100</b>	<b>15 197</b>	<b>100</b>	<b>17 141</b>	<b>100</b>	<b>18 874</b>	<b>100</b>	<b>21 716</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 13- Evolution de la VA cumulée par catégorie sur la période 2017-2023

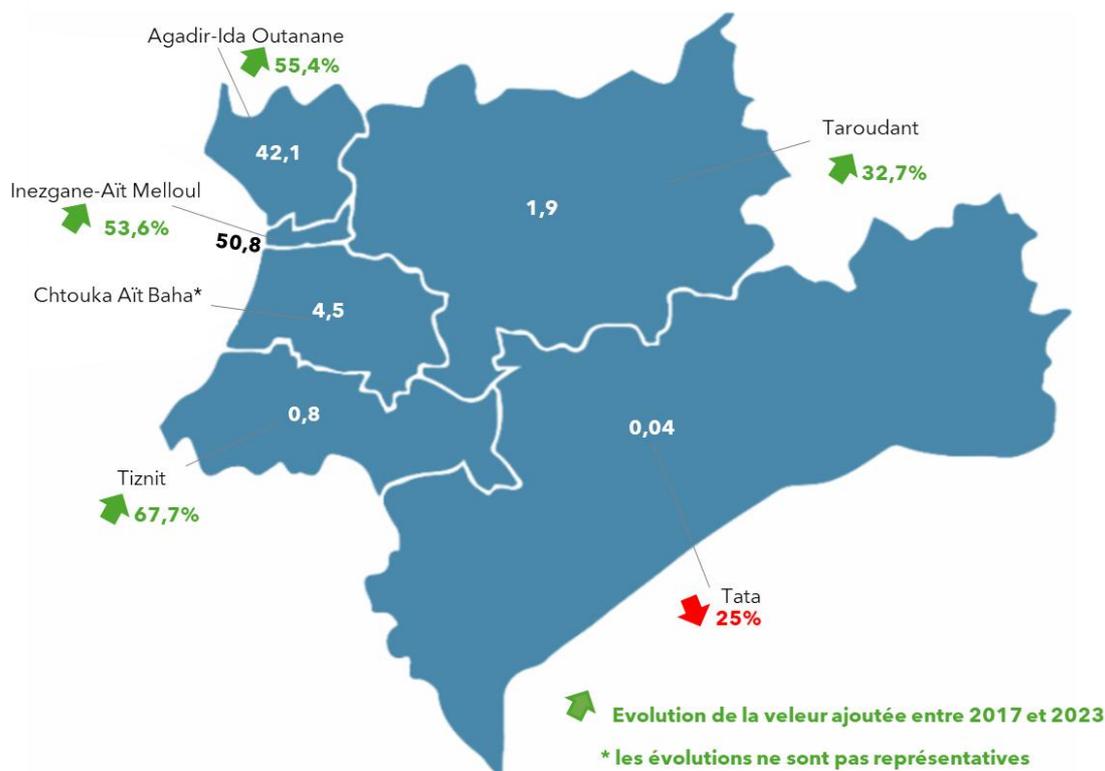


Source : Base des données fournie par la DGI.

## Les évolutions de la valeur ajoutée dans les provinces de la région sont contrastées.

La majeure partie des activités créatrices de valeur ajoutée reste concentrée au niveau de la préfecture d'Inezgane-Aït Melloul, en enregistrant une part de la VA cumulée des EPMA de 50,8% en 2023, en baisse d'un point par rapport à 2017.

Graphique 14- Répartition par provinces de la VA cumulée des EPMA, en 2023



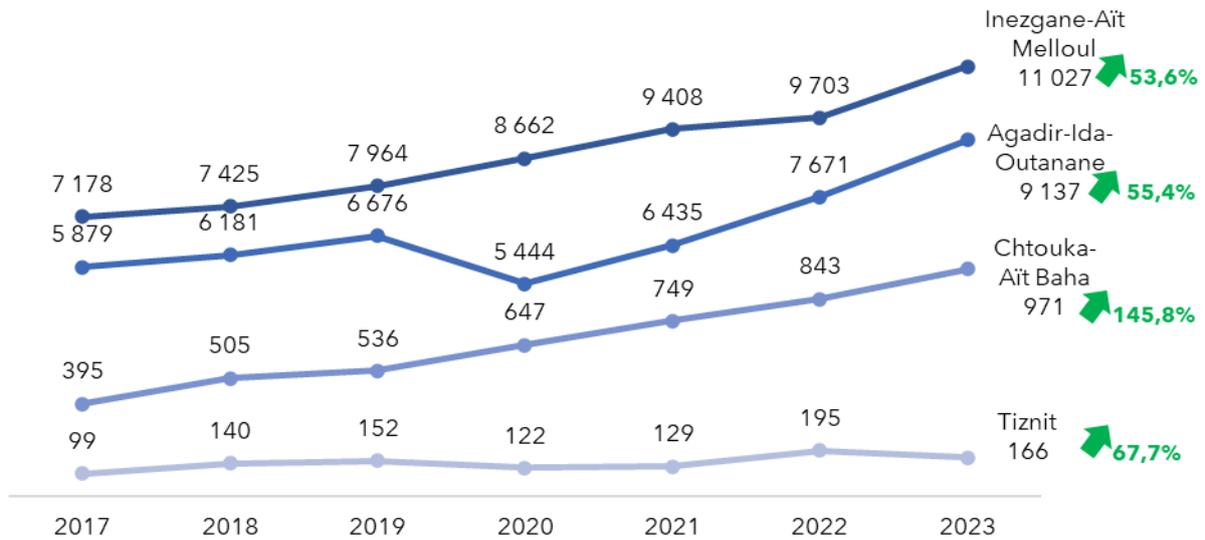
Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 14- Répartition de la VA cumulée des EPMA par provinces dans la région de Souss-Massa

Provinces	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %	VA cumulé en MDH	Part en %
Inezgane-Aït Melloul	7 178	51,8	7 425	50,7	7 964	50,6	8 662	57,0	9 408	54,9	9 703	51,4	11 027	50,8
Agadir-Ida-Outanane	5 879	42,4	6 181	42,2	6 676	42,5	5 444	35,8	6 435	37,5	7 671	40,6	9 137	42,1
Chtouka-Aït Baha	395	2,8	505	3,4	536	3,4	647	4,3	749	4,4	843	4,5	971	4,5
Taroudant	306	2,2	384	2,6	385	2,4	315	2,1	412	2,4	456	2,4	406	1,9
Tiznit	99	0,7	140	1,0	152	1,0	122	0,8	129	0,8	195	1,0	166	0,8
Tata	12	0,1	10	0,1	11	0,1	7	0,0	8	0,0	6	0,0	9	0,04
<b>Total</b>	<b>13 869</b>	<b>100</b>	<b>14 645</b>	<b>100</b>	<b>15 724</b>	<b>100</b>	<b>15 197</b>	<b>100</b>	<b>17 141</b>	<b>100</b>	<b>18 874</b>	<b>100</b>	<b>21 716</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

Graphique 15- Evolution de la VA cumulée dans les provinces ayant enregistré une croissance plus importante entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

**Les deux principaux secteurs de l'économie dans la région ont concentré en moyenne 60,1% de la valeur ajoutée des EPMA entre 2017 et 2023.**

La répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA, en 2023, montre que le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » concentre 43,5% de la VA globale, suivi de l'« industrie manufacturière » avec une part de 17,6%. Toutefois, leurs parts ont varié par rapport à 2017, enregistrant une hausse de 5 points et une baisse de 1,5 points respectivement.

Les secteurs de « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ont vu leur valeur ajoutée se multiplier par 2 pour les deux premiers, et par 2,6 pour le dernier, entre 2017 et 2023, affichant la progression annuelle la plus importante. ,

A noter que le secteur de la « construction » a enregistré une baisse de 12,6% entre 2023 et 2022, représentant 6,3% de la VA globale, ce qui l'a fait reculer du 3<sup>ième</sup> rang occupé depuis 2017 au 5<sup>ième</sup> rang.

Tableau 15- Répartition sectorielle de la VA cumulée des EPMA

Section d'activités	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	En MDH	En %												
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 341	38,5	5 740	39,2	5 989	38,1	6 591	43,4	7 660	44,7	7 864	41,7	9 457	43,5
Industrie manufacturière	2 646	19,1	2 777	19,0	2 958	18,8	3 073	20,2	3 123	18,2	3 604	19,1	3 813	17,6
Activités de services administratifs et de soutien	1 041	7,5	1 209	8,3	1 283	8,2	1 126	7,4	1 162	6,8	1 338	7,1	1 530	7,0
Hébergement et restauration	926	6,7	1 106	7,6	1 138	7,2	323	2,1	326	1,9	1 028	5,4	1 452	6,7
Construction	1 314	9,5	1 173	8,0	1 657	10,5	1 373	9,0	1 493	8,7	1 571	8,3	1 373	6,3
Transports et entreposage	715	5,2	777	5,3	856	5,4	797	5,2	919	5,4	962	5,1	970	4,5
Agriculture, sylviculture et pêche	748	5,4	582	4,0	541	3,4	692	4,6	915	5,3	478	2,5	646	3,0
Enseignement	332	2,4	363	2,5	400	2,5	364	2,4	423	2,5	479	2,5	521	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	282	2,0	350	2,4	405	2,6	383	2,5	451	2,6	421	2,2	500	2,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	177	1,3	156	1,1	119	0,8	158	1,0	177	1,0	354	1,9	466	2,1
Santé humaine et action sociale	-36	-0,3	-37	-0,3	-52	-0,3	114	0,8	136	0,8	168	0,9	321	1,5
Arts, spectacles et activités récréatives	155	1,1	164	1,1	170	1,1	41	0,3	13	0,1	161	0,9	220	1,0
Autres	228	1,6	285	1,9	260	1,7	162	1,1	343	2,0	446	2,4	447	2,1
<b>Total</b>	<b>13 869</b>	<b>100</b>	<b>14 645</b>	<b>100</b>	<b>15 724</b>	<b>100</b>	<b>15 197</b>	<b>100</b>	<b>17 141</b>	<b>100</b>	<b>18 874</b>	<b>100</b>	<b>21 716</b>	<b>100</b>

Source : Base des données fournie par la DGI.

### 3. Emploi des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Souss-Massa selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre

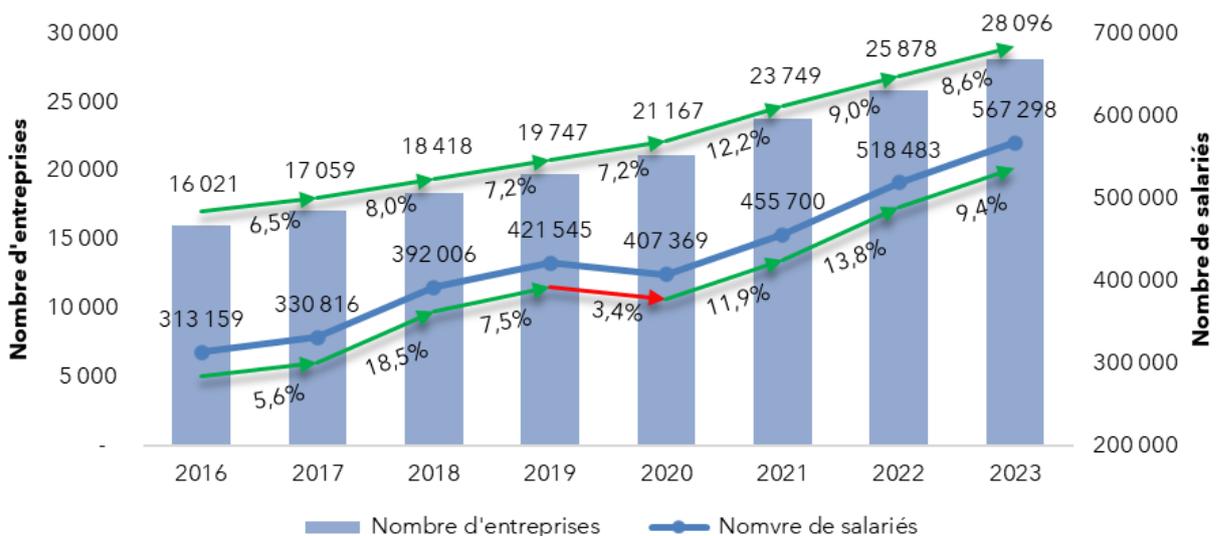
#### 3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2016-2023)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme dans la région, selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge et tranche de salaires.

Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS est passé de 16 021 à 28 096 entre 2016 et 2023, soit une évolution moyenne annuelle de 9,4%. Ce rythme s'est établi à une moyenne de 8,6% sur la période post-Covid.

Quant au nombre de leurs salariés, il a progressé de 313 159 à 567 298, soit une hausse annuelle moyenne de 10,1%. Ce rythme de croissance s'est accéléré sur la période post covid à 9,4% en moyenne contre 8,7% dans la période pré-covid. Cette évolution résulterait, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 16 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## L'emploi, au plan provincial, a connu des évolutions différenciées dans la période post Covid.

L'examen, au niveau provincial, des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. Seule la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane a enregistré une accélération en termes d'emplois, tandis que dans toutes les autres provinces, le rythme de croissance a ralenti.

Ainsi, la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane a accueilli, en 2023, 46,8% des EPMA employant 38,1% de l'effectif total de leurs salariés, contre respectivement 49,8% et 37,7% en 2016.

Tableau 16 : Répartition provinciale et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS<sup>4</sup>

Provinces	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agadir-Ida-Outanane	49,8	49,1	48,3	47,8	47,7	47,7	45,4	46,8
Inezgane-Aït Melloul	21,1	20,8	21,2	20,9	20,9	21,0	20,6	19,7
Taroudannt	16,5	16,2	17,2	17,1	17,6	18,1	18,1	18,1
Chtouka Aït Baha	5,6	6,3	6,4	6,7	7,0	7,1	7,5	7,5
Tiznit	7,0	7,0	6,8	6,7	6,3	6,1	6,9	6,6
Tata	0	0,6	0,1	0,8	0,5	0,0	1,4	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 17: Répartition provinciale et évolution de l'effectif des emplois déclarés à la CNSS

Province	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agadir-Ida-Outanane	37,7	37,1	34,8	34,5	35,0	34,6	34,6	38,1
Chtouka Aït Baha	14,8	18,6	21,8	23,6	23,3	22,0	30,8	29,8
Inezgane-Aït Melloul	30,6	29,8	27,4	28,8	28,3	28,2	19,6	17,7
Taroudannt	15,2	12,5	14,4	11,3	11,7	13,5	13,0	12,3
Tata	-	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,3	0,4
Tiznit	1,7	1,8	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,6
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>4</sup> Les différences observées dans le chapitre « emplois des entreprises » dans les anciens rapports régionaux sont dues aux mises à jour et aux traitements de croisement et d'enrichissement effectués par l'Observatoire.

**Le rythme de l'évolution de l'emploi dans les secteurs de l'« hébergement et restauration », des « transports et entreposage », des « autres activités de services », de l'« enseignement », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques », et de l'« information et communication » s'est accéléré dans la période post-Covid.**

L'examen sectoriel des EPMA déclarantes à la CNSS et des emplois sur la période 2016-2023 révèle des évolutions contrastées dans la période post-Covid. En termes d'emploi, la majorité des secteurs ont enregistré un recul, à l'exception de l'« hébergement et restauration », des « transports et entreposage », des « autres activités de services », de l'« enseignement », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques », et de l'« information et communication ».

Ainsi, le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » demeure prédominant, en termes d'entreprises déclarantes, malgré une baisse de sa part, passant de 25,2% en 2016 à 21,5% en 2023. En ce qui concerne l'emploi déclaré, le même secteur reste dominant, enregistrant une baisse de 0,8 point, passant de 24,1% en 2016 à 23,3% en 2023.

Tableau 18 - Répartition sectorielle des entreprises déclarantes à la CNSS

Secteur d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,2	24,9	24,7	24,3	23,9	23,4	22,8	21,5
Agriculture, sylviculture et pêche	14,1	13,9	13,8	14,0	14,4	16,0	14,0	16,4
Construction	14,1	14,0	13,8	13,7	13,6	13,3	12,8	11,8
Transports et entreposage	6,6	6,9	7,2	7,7	8,2	8,6	8,8	8,7
Autres activités de services	3,1	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1	5,8	6,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,6	6,6	6,8	6,6	6,5	6,3	6,2	6,0
Hébergement et restauration	6,6	6,4	6,2	6,1	6,1	5,7	5,9	5,9
Industrie manufacturière	5,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,1	5,1	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	5,1	5,3	5,3	5,4	5,1	4,8	4,8	4,8
Santé humaine et action sociale	4,6	4,9	5,1	4,9	4,8	4,6	4,4	4,3
Enseignement	3,2	3,3	3,3	3,3	3,2	3,1	3,1	3,1
Activités financières et d'assurance	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3
Information et communication	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2
Autre	2,3	2,5	2,5	3,0	3,3	3,5	3,7	3,5
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 19 - Répartition sectorielle non agricole et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS

Secteur d'activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,1	23,0	23,2	22,7	22,5	25,5	23,6	23,3
Construction	16,2	15,8	15,4	15,5	16,2	16,4	14,5	14,2
Activités de services administratifs et de soutien	14,1	14,6	15,8	16,1	15,9	14,7	13,8	13,5
Industrie manufacturière	14,8	15,4	13,7	14,1	13,6	12,7	12,7	11,2
Hébergement et restauration	10,4	9,8	9,8	9,1	8,3	7,3	8,4	8,4
Transports et entreposage	5,7	5,7	6,0	6,2	6,7	6,8	6,8	7,0
Autres activités de services	2,0	2,4	2,7	2,5	2,5	2,5	5,3	6,6
Enseignement	4,8	5,2	5,0	5,1	5,1	5,0	4,9	5,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,0	3,1	3,1	3,2	3,5	3,8	3,8	3,9
Santé humaine et action sociale	1,8	1,9	2,1	2,1	2,3	2,3	2,6	2,7
Arts, spectacles et activités récréatives	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,5	0,7	0,7
Industries extractives	0,6	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Information et communication	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Activités financières et d'assurance	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	1,1
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

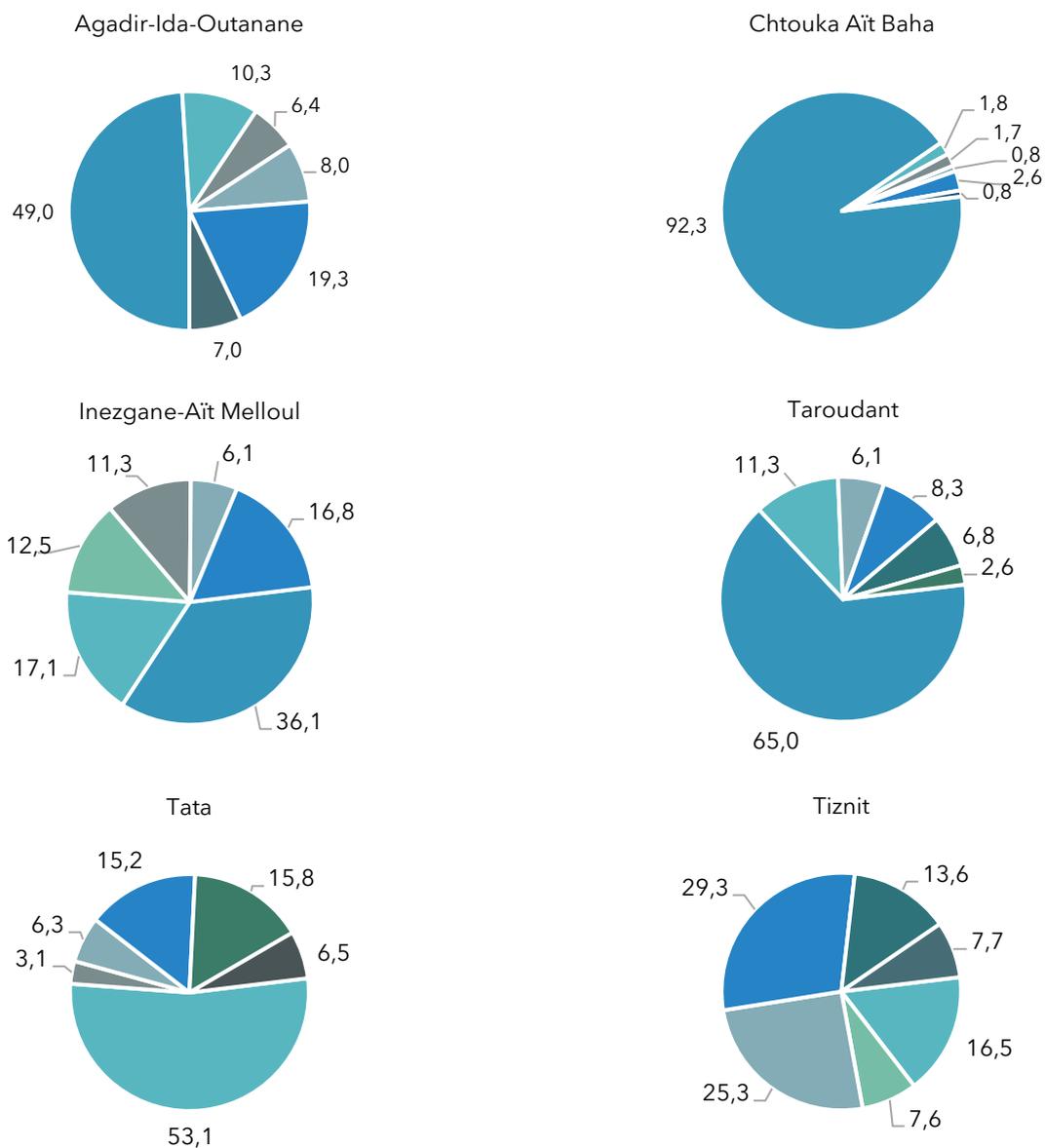
### **L'analyse des données croisées révèle une concentration du secteur d'activité contribuant à l'emploi au niveau provincial.**

L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par province révèle que l'« agriculture, sylviculture et pêche » a concentré, en 2023 et à l'instar des années précédentes le plus grand nombre d'emplois dans les provinces de Chtouka-Aït Baha et de Taroudant, et dans les préfectures d'Agadir-Ida Outanane et d'Inezgane-Aït Melloul, avec des parts respectives de 92,3%, 65%, 49% et 36,1% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces préfectures.

Pour ce qui est de la province de Tata, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » est devenu le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi en 2023, avec une part de 53,1%, alors qu'il occupait le quatrième rang en 2022.

La « construction » est le 1<sup>er</sup> secteur contributeur à l'emploi dans la province de Tiznit avec une part de 25,3%.

Graphique 17 - Répartition provinciale des emplois des cinq secteurs clés- en %



- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industrie manufacturière
- Construction
- Transports et entreposage
- Enseignement
- Hébergement et restauration

- Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- Activités de services administratifs et de soutien
- Autres
- Autres activités de services
- Arts, spectacles et activités récréatives

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrif.

## La majorité des EPMA déclarent à la CNSS un effectif de moins de 10 employés

Entre 2016 et 2023, il est relevé, en moyenne annuelle, que 86,3% des entreprises déclarantes à la CNSS ont compté moins de 10 salariés.

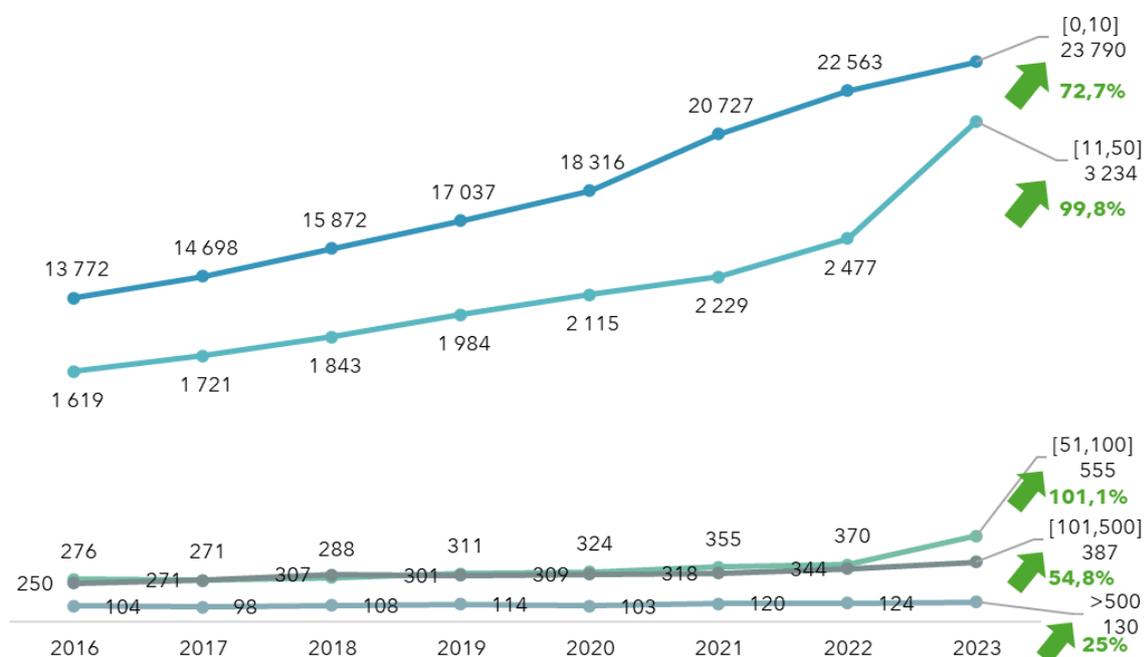
Quant aux entreprises comptant entre 11 et 50 salariés, leur part a augmenté, passant de 10,1% en 2016 à 11,5% en 2023.

Tableau 20 - Répartition et évolution du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[0,10]	86,0	86,2	86,2	86,3	86,5	87,3	87,2	84,7
[11,50]	10,1	10,1	10,0	10,0	10,0	9,4	9,6	11,5
[51,100]	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	2,0
[101,500]	1,6	1,6	1,7	1,5	1,5	1,3	1,3	1,4
>500	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Total	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

Graphique 18: Evolution du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghib.

## Les TPME et les GE ont retrouvé leur rythme de croissance pré-Covid en termes d'emplois.

Entre 2016 et 2023, les TPME ont représenté en moyenne 86,5% des emplois déclarés à la CNSS, tout en retrouvant le rythme de croissance observé avant la pandémie de COVID-19. En effet, ce rythme a évolué en moyenne annuelle de -1,8% avant la crise de COVID, et de 7,3% après cette crise.

Les grandes entreprises, quant à elles, ont maintenu une part oscillant entre 10,3% et 16,5%, avec une progression plus significative après la crise sanitaire, soit une moyenne annuelle de 39,7% contre 0,8% avant la Covid.

Tableau 21 - Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises<sup>5</sup>

Catégorie d'entreprise	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Micro [0,3]	26,0	19,7	18,1	17,2	16,1	28,2	17,6	19,3
TPE ]3,10]	22,0	20,2	20,9	22,9	19,6	16,2	33,7	26,3
PE]10,50]	16,7	23,2	17,5	23,8	22,3	21,7	21,4	21,4
ME]50,175]	23,1	23,1	27,0	22,8	25,6	21,5	17,1	20,0
GE > 175	12,2	13,7	16,5	13,4	16,4	12,5	10,3	13,0
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Les jeunes entreprises n'ont pas retrouvé leurs niveaux de croissance d'emplois d'avant la pandémie

L'analyse de la répartition de l'emploi selon l'âge des entreprises déclarantes entre 2016 et 2023, révèle une régression, pour les entreprises en démarrage de 4,2% à 2,8%, avec un niveau nettement inférieur à celui d'avant crise.

Les entreprises âgées de plus de 10 ans ont progressé de 69,7% à 71,2% entre 2016 et 2023. Ainsi, leur rythme de croissance post-Covid a été plus soutenu que celui d'avant la pandémie. Il s'agit d'ailleurs de la seule catégorie d'entreprises à avoir enregistré une croissance post-COVID supérieure à celle observée avant la crise sanitaire.

<sup>5</sup> Les différences par rapport aux résultats des anciens rapports régionaux, sont dues aux mises à jour des bases de données et à l'utilisation d'un algorithme de Machine Learning pour améliorer le taux de remplissage de la catégorie d'entreprises.

Tableau 22 - Evolutions des emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises sur la période 2017-2023

Classe d'âge	Evolution							Moyenne annuelle d'évolution avant covid (2016-2019)	Moyenne d'évolution post Covid (2022-2023)
	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022		
<2	-8,7	62,4	34,5	-53,6	33,9	56,7	-37,9	24,9	-37,9
[2-5]	-18,6	24,8	83,0	-24,6	442,3	-60,1	-34,1	21,5	-34,1
[6-10]	38,4	-24,3	-14,4	8,1	6,3	73,0	-6,6	-2,6	-6,6
>10	4,9	26,6	0,3	4,2	-61,4	121,6	56,4	8,3	56,4

Tableau 23: Répartition du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<2 ans	4,2	3,6	4,9	6,1	2,9	3,5	5,3	2,8
[2-5]	11,7	8,9	9,4	16,0	12,5	13,2	23,3	12,9
[6-10]	14,5	18,8	12,1	9,6	10,7	10,4	17,0	13,2
>10 ans	69,7	68,7	73,6	68,4	73,8	72,9	54,4	71,2
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 14,8% des emplois contre 0,8% pour les GE de la même catégorie d'âge

La répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 14,8% du total des emplois déclarés en 2023 contre 18,8% en 2022. Cette proportion est de 0,8% pour les grandes entreprises. (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2022	18,8	45,5	9,8	25,9
2023	14,8	58,7	0,8	25,7

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib

### 3.2. Analyse de la masse salariale (2022-2023)

La masse salariale déclarée à la CNSS, en 2023, s'est établie à 12,2 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 7,6%, après 11,7% en 2022.

#### **La hausse de la masse salariale a été plus marquée dans la « santé humain et action sociale» et l' « hébergement et restauration »**

L'analyse par section d'activités révèle des augmentations annuelles importantes de la masse salariale en 2023 dans les sections de la « santé humain et action sociale» (22%) et l' « hébergement et restauration » (21,7%), ces secteurs ayant connu sur la même période une croissance du nombre de leurs employés respectivement de 8,9% et 3,9%.

Par ailleurs, les sections de l'« agriculture, sylviculture et pêche », du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de l'« industrie manufacturière » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 39,4%, 16,1% et 7,8% en 2023. Ces secteurs ont généré ensemble 63,3% du total de la masse salariale, en employant 74,3% de l'effectif des salariés déclarés (cf. tableau 25).

Tableau 25 - Répartition sectorielle et évolution annuelle de la masse salariale

Sections d'activités	2022		2023		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Agriculture, sylviculture et pêche	4,6	40,7	4,8	39,4	4,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,8	16,2	2,0	16,1	7,3
Industrie manufacturière	0,9	8,3	0,9	7,8	0,7
Construction	0,8	6,9	0,8	6,9	7,4
Activités de services administratifs et de soutien	0,7	6,3	0,8	6,2	5,9
Hébergement et restauration	0,5	4,7	0,7	5,4	21,7
Transports et entreposage	0,5	4,5	0,6	4,9	17,9
Enseignement	0,3	3,0	0,4	3,3	16,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,3	2,9	0,4	3,0	9,4
Autres activités de services	0,2	2,1	0,3	2,3	16,3
Santé humaine et action sociale	0,2	1,7	0,2	1,9	22,0
Autres	0,3	2,7	0,4	2,9	15,9
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>100</b>	<b>12,2</b>	<b>100</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

**La hausse de la masse salariale en 2023 a concerné toutes les catégories d'entreprises, à l'exception de celles de plus de 500 employés.**

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif supérieur à 500 employés a enregistré, en 2023, une baisse annuelle de 13,8%, ces entreprises ayant généré 33,7% du total de la masse salariale, contre 42% en 2022.

Quant aux entreprises employant entre 11 et 50 salariés et celles comptant entre 51 et 100 salariés, elles ont respectivement enregistré une hausse notable de 47,2% et 26,1%. Leurs parts dans la masse salariale totale ont également augmenté, passant de 14,7% à 20,2% et de 7,6% à 9% respectivement (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition et évolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectif	2022		2023		Evolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
0-10	1,9	16,5	2,0	16,7	8,9
11-50	1,7	14,7	2,5	20,2	47,2
51-100	0,9	7,6	1,1	9,0	26,1
101-500	2,2	19,1	2,5	20,5	15,4
>500	4,7	42,0	4,1	33,7	-13,8
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>100</b>	<b>12,2</b>	<b>100</b>	

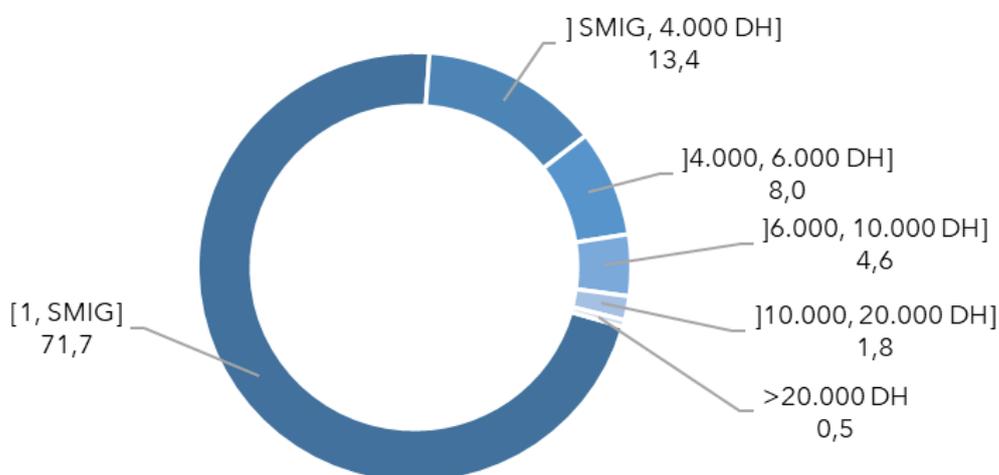
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## En 2023, 85% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH contre 86,1% en 2022

La répartition des emplois par tranche de salaires en 2023 montre que 85,1% des employés ont perçu un salaire inférieur à 4.000 DH, enregistrant une baisse d'un point par rapport à 2022. Par ailleurs, 71,7%<sup>6</sup> ont touché un salaire n'excédant pas le SMIG contre 65,8%<sup>7</sup> en 2022. Cette situation s'explique également par la nature à temps partiel de ces emplois, empêchant ainsi d'atteindre le salaire minimum requis.

En revanche, la part des employés ayant un salaire dépassant 20.000 DH reste très limitée à 0,5% (cf. graphique 19).

Graphique 19 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

<sup>6</sup> La valeur du SMIG à date de 2023

<sup>7</sup> La valeur du SMIG à date de 2022. Il est à noter que la valeur du SMIG a augmenté de 5% en 2023, d'où le changement des seuils d'intervalles des tranches de salaires adoptées.

La répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires, révèle que les entreprises âgées entre 2 et 5 ans ont rémunéré 82,1% de leurs effectifs à moins du SMIG. Cette proportion est de 68,7% pour les entreprises âgées de plus de 10 ans (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition des emplois par tranche d'âge des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Tranche d'âge	[1, SMIG]		] SMIG, 4,000 DH]		]4,000, 6,000 DH]		]6,000, 10,000 DH]		]10,000, 20,000 DH]		>20,000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	11 334	73,1	2 730	17,6	956	6,2	353	2,3	102	0,7	38	0,2
[2-5]	59 531	82,1	7 968	11,0	2 906	4,0	1 493	2,1	426	0,6	164	0,2
[6-10]	57 243	76,7	9 658	12,9	4 455	6,0	2 233	3,0	779	1,0	296	0,4
>10 ans	275 790	68,7	54 915	13,7	37 065	9,2	22 094	5,5	8 876	2,2	2 543	0,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse croisée des emplois par catégorie d'entreprises et tranche de salaires fait ressortir que dans les ME, 90,6% des employés ont touché des salaires ne dépassant pas 4.000 DH, cette part s'élève à 78,9% pour les grandes entreprises (cf. tableau 28).

Tableau 28 - Répartition des emplois par catégorie des entreprises et tranche de salaires - en 2023

Catégorie d'entreprises	[1, SMIG]		] SMIG, 4,000 DH]		]4,000, 6,000 DH]		]6,000, 10,000 DH]		]10,000, 20,000 DH]		>20,000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Micro [0,3]	75 449	68,8	22 983	21,0	7 495	6,8	2 934	2,7	609	0,6	142	0,1
TPE ]3,10]	45 092	61,1	13 285	18,0	8 431	11,4	5 059	6,9	1 691	2,3	275	0,4
PE]10,50]	87 053	76,8	10 882	9,6	7 338	6,5	5 094	4,5	2 417	2,1	583	0,5
ME]50,175]	100 471	82,9	9 380	7,7	5 987	4,9	3 324	2,7	1 310	1,1	753	0,6
GE > 175	98 493	66,0	19 202	12,9	16 233	10,9	9 799	6,6	4 193	2,8	1 341	0,9

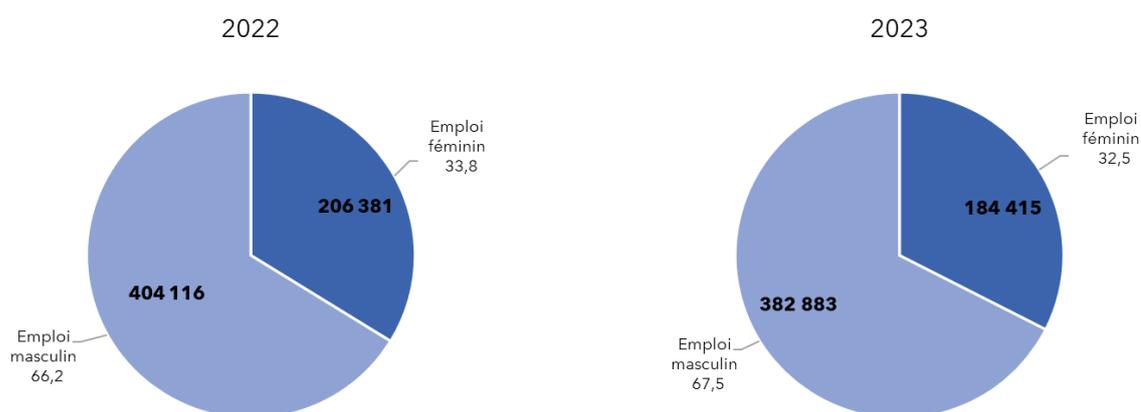
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### 3.3. Emploi par genre (2023)

Cette section présente une analyse par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2023 dans la région de Souss-Massa, selon les axes suivants : tranche de salaires, province, section d'activités et catégorie d'entreprises.

Cette analyse porte sur un effectif global de 567 298<sup>8</sup> salariés dont 184 415 sont des employées femmes représentant 32,5% du total, en baisse de 1,3 point par rapport à 2022. Cette part est presque égal à la moyenne nationale qui s'établit à 32,6% (cf. graphique 20).

Graphique 20: Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

#### **Les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires<sup>9</sup>.**

Comme le montre le « tableau 29 », 71,7% du total des employés hommes et femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés hommes est supérieure de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

<sup>8</sup> Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises affiliées à la CNSS.

<sup>9</sup> Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 29 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	406 558	71,7	37,8	62,2	153 739	83,4	252 819	66,0
] SMIG, 4.000 DH]	75 732	13,4	25,2	74,8	19 102	10,4	56 630	14,8
]4.000, 6.000 DH]	45 484	8,0	15,2	84,8	6 921	3,8	38 563	10,1
]6.000, 10.000 DH]	26 210	4,6	11,4	88,6	2 975	1,6	23 235	6,1
]10.000, 20.000 DH]	10 220	1,8	11,0	89,0	1 129	0,6	9 091	2,4
>20.000 DH	3 094	0,6	17,7	82,3	549	0,3	2 545	0,7
<b>Total</b>	<b>567 298</b>	<b>100</b>	<b>32,5</b>	<b>67,5</b>	<b>184 415</b>	<b>100</b>	<b>382 883</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

### La préfecture d'Agadir-Ida Outanane concentre la majorité des emplois de la région, tous genres confondus

La répartition provinciale des emplois, au titre de 2023, montre que, pour ce qui est des provinces de Tata, de Chtouka Aït Baha et la préfecture d'Inezgane-Aït Melloul, 42,4%, 39,7% et 38% de l'effectif déclaré sont occupés par des femmes, respectivement. Elles sont suivies par les provinces de Taroudant et Tiznit, avec des proportions respectives de 29,1% et 27,2%. Cette part est limitée à 25,6% dans la préfecture d'Agadir-Ida Outanane.

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2023

Provinces	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Agadir-Ida-Outanane	216 267	38,1	25,6	74,4	55 285	30,0	160 982	42,0
Chtouka Aït Baha	169 192	29,8	39,7	60,3	67 155	36,4	102 037	26,6
Inezgane-Aït Melloul	100 604	17,7	38,0	62,0	38 191	20,7	62 413	16,3
Taroudant	69 832	12,3	29,1	70,9	20 346	11,0	49 486	12,9
Tata	2 198	0,4	42,4	57,6	931	0,5	1 267	0,3
Tiznit	9 205	1,6	27,2	72,8	2 507	1,4	6 698	1,7
<b>Total</b>	<b>567 298</b>	<b>100</b>	<b>32,5</b>	<b>67,5</b>	<b>184 415</b>	<b>100</b>	<b>382 883</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Les femmes employées continuent d'être mieux rémunérées dans les préfectures d'Agadir-Ida Outanane et d'Inezgane-Aït Melloul.

En 2023, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires montre que, les femmes travaillant dans les préfectures d'Agadir-Ida Outanane et d'Inezgane-Aït Melloul sont mieux rémunérées que celles exerçant dans les autres provinces, résultat similaire à celui de 2022. Ainsi, respectivement 13,2% et 7,2% de ces femmes ont perçu un salaire supérieur à 4.000 DH contre une proportion variant entre 1,1% et 5,2% dans les autres provinces. Concernant les employés masculins, 32% d'entre eux travaillant dans la préfecture d'Agadir-Ida Outanane sont rémunérés à plus de 4.000 DH, contre 32,6% en 2022.

Tableau 31 - Répartition des emplois par province et tranches de salaires en 2023 - en %

Provinces	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]	]2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH	[1, SMIG]	]2.800, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH
Agadir-Ida-Outanane	71,1	15,7	7,8	3,6	1,2	0,5	51,6	16,4	15,3	11,2	4,6	0,9
Chtouka Ait Baha	96,5	2,4	0,5	0,3	0,1	0,2	87,3	7,6	3,4	1,0	0,4	0,3
Inezgane-Ait Melloul	78,5	14,3	4,4	1,6	0,8	0,3	66,3	18,3	9,0	4,1	1,6	0,8
Taroudannt	83,2	13,7	2,0	0,7	0,3	0,1	68,3	18,4	9,0	3,2	0,7	0,3
Tata	88,1	10,6	1,3	-	-	-	80,2	17,0	2,6	0,2	0,1	-
Tiznit	75,3	19,5	3,7	1,3	0,3	-	66,4	25,8	6,1	1,4	0,3	0,0
Valeur minimale						Valeur maximale						

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## Les femmes sont majoritaires dans deux secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, et l'enseignement.

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 73,7% et l' « enseignement » où cette part s'établit à 64,3% (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et section d'activités -2023

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	344 357	60,7	30,8	69,2	105 965	57,5	238 392	62,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	51 920	9,2	37,5	62,5	19 479	10,6	32 441	8,5
Construction	31 755	5,6	12,6	87,4	3 994	2,2	27 761	7,3
Activités de services administratifs et de soutien	30 051	5,3	44,5	55,5	13 372	7,3	16 679	4,4
Industrie manufacturière	25 053	4,4	46,5	53,5	11 655	6,3	13 398	3,5
Hébergement et restauration	18 625	3,3	28,8	71,2	5 373	2,9	13 252	3,5
Transports et entreposage	15 536	2,7	8,9	91,1	1 375	0,7	14 161	3,7
Autres activités de services	14 785	2,6	35,9	64,1	5 312	2,9	9 473	2,5
Enseignement	12 327	2,2	64,3	35,7	7 929	4,3	4 398	1,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 651	1,5	37,5	62,5	3 247	1,8	5 404	1,4
Santé humaine et action sociale	6 027	1,1	73,7	26,3	4 440	2,4	1 587	0,4
Autres	8 211	1,4	27,7	72,3	2 274	1,2	5 937	1,6
<b>Total</b>	<b>567 298</b>	<b>100</b>	<b>32,5</b>	<b>67,5</b>	<b>184 415</b>	<b>100</b>	<b>382 883</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'analyse de la distribution des salaires par catégorie d'entreprises dans la région montre en particulier que :

- Dans les petites et moyennes entreprises, la part des employés féminins rémunérés à moins du SMIG est de 89% pour les PE et 89,5% pour les ME respectivement, proportion la plus élevée comparativement aux autres catégories d'entreprises, tandis que celle des employés masculins atteint respectivement 69,7% et 78%.
- Dans les GE, 1,2% des employées femmes perçoivent un salaire supérieur à 10.000 DH, contre 4,8% pour les employés hommes (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre, par catégorie d'entreprises et par tranches de salaires en 2023 - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois féminins selon les sections d'activités						Répartition des emplois masculins selon les sections d'activités					
	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]	[1, SMIG]	] SMIG, 4.000 DH]	]4.000, 6.000 DH]	]6.000, 10.000 DH]	]10.000, 20.000 DH]	>20.000 DH]
Micro [0,3]	65,7	24,3	6,7	2,6	0,6	0,1	69,9	19,9	6,9	2,7	0,5	0,1
TPE ]3, 10]	73,6	15,6	6,6	3,1	0,9	0,3	57,1	18,8	13,0	8,1	2,7	0,4
PE ]10, 50]	89,0	5,8	2,9	1,5	0,5	0,2	69,7	11,8	8,5	6,2	3,1	0,7
ME ]50, 175]	89,5	6,0	2,5	1,2	0,5	0,3	78,0	9,0	6,7	3,9	1,5	0,9
GE > 175	85,7	9,0	3,0	1,1	0,7	0,5	57,2	14,6	14,4	9,0	3,7	1,1
	Valeur minimale						Valeur maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

## 4. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

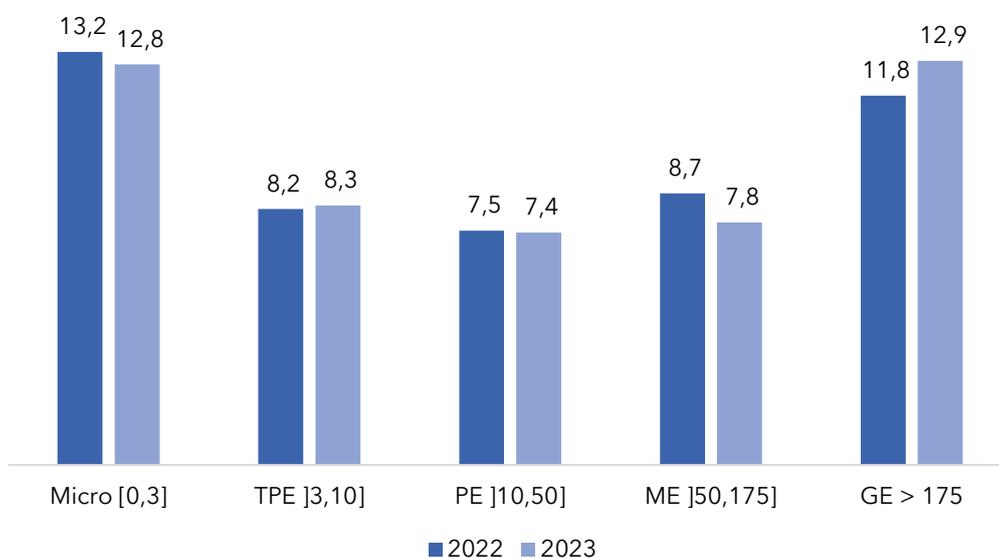
L'examen des données de 21 685 EPMA de la région de Souss-Massa au titre de 2023, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire (cf. Indicateurs démographiques des EPMA), a fait ressortir que 2 657 entreprises sont dirigées par des femmes, soit 12,2% de la population étudiée, une part inférieure du niveau national établi à 15,1%.

L'indicateur « entrepreneuriat féminin<sup>10</sup> » relatif à ces entreprises, fait l'objet d'une analyse selon cinq axes : la catégorie d'entreprises, la province, la tranche d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

### **Les GE et les microentreprises ont affiché les parts de l'entrepreneuriat féminin les plus importantes.**

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les GE et les microentreprises ont enregistré, en 2023, les parts les plus élevées de l'entrepreneuriat féminin, soit 12,9% de l'effectif de chacune des deux catégories d'entreprises, un niveau légèrement supérieur à la moyenne globale de la région. Les TPE et les ME suivent avec des parts respectives de 8,3% et 7,8% (cf. graphique 21).

Graphique 21 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises - en %



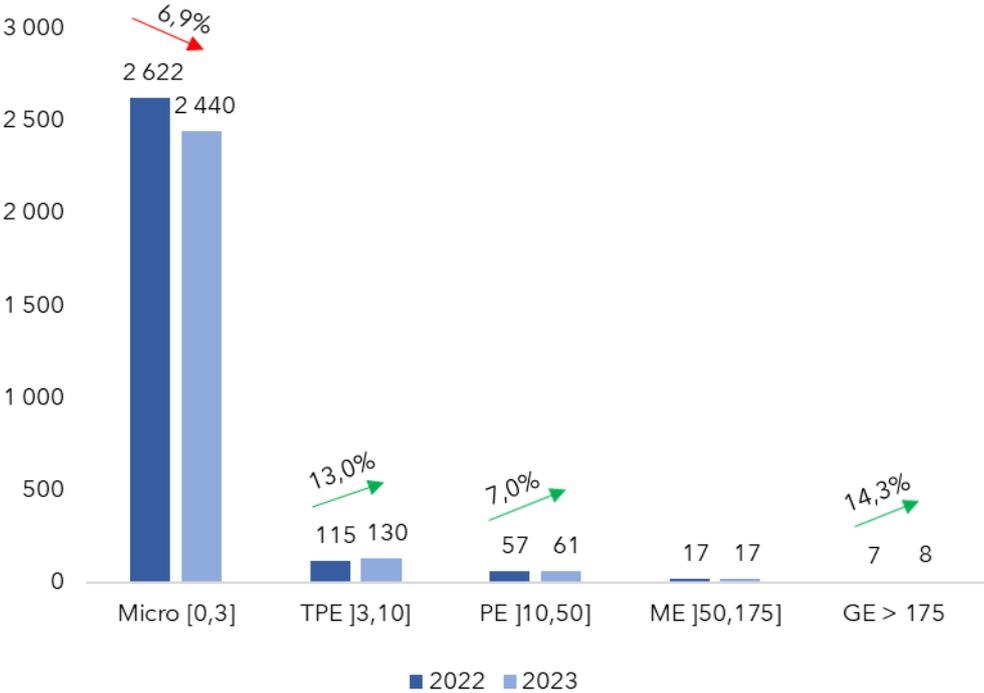
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>10</sup> Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 21 685 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

**Une tendance positive du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des catégories d'entreprises, à l'exception des microentreprises.**

Toutes les catégories d'entreprises ont enregistré des évolutions positives en termes du nombre des entreprises dirigées par des femmes, particulièrement les GE et les TPE, respectivement de 15,1% et 13,3%, à l'exception des microentreprises qui ont connu un recul de 7% (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %

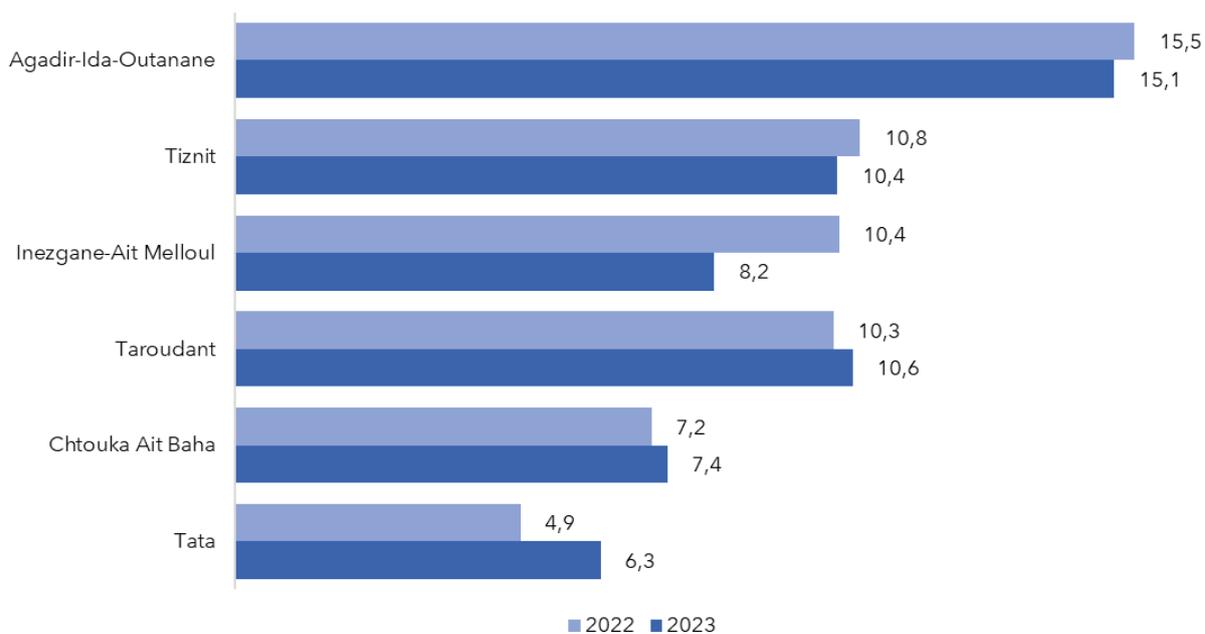


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## La préfecture d'Agadir-Ida-Outanane enregistre le niveau le plus élevé de l'entrepreneuriat féminin

L'analyse provinciale fait ressortir que dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, 15,1% des EPMA sont dirigées par des femmes en 2023. Ces proportions sont de 10,6% et 10,4% dans les provinces de Taroudant et Tiznit respectivement (cf. graphique 23).

Graphique 23 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin

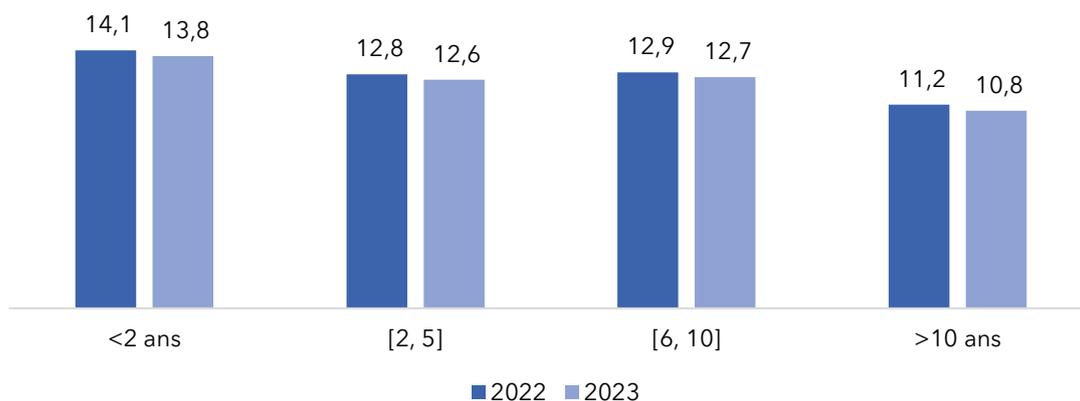


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## L'entrepreneuriat féminin est plus développé dans les entreprises en démarrage

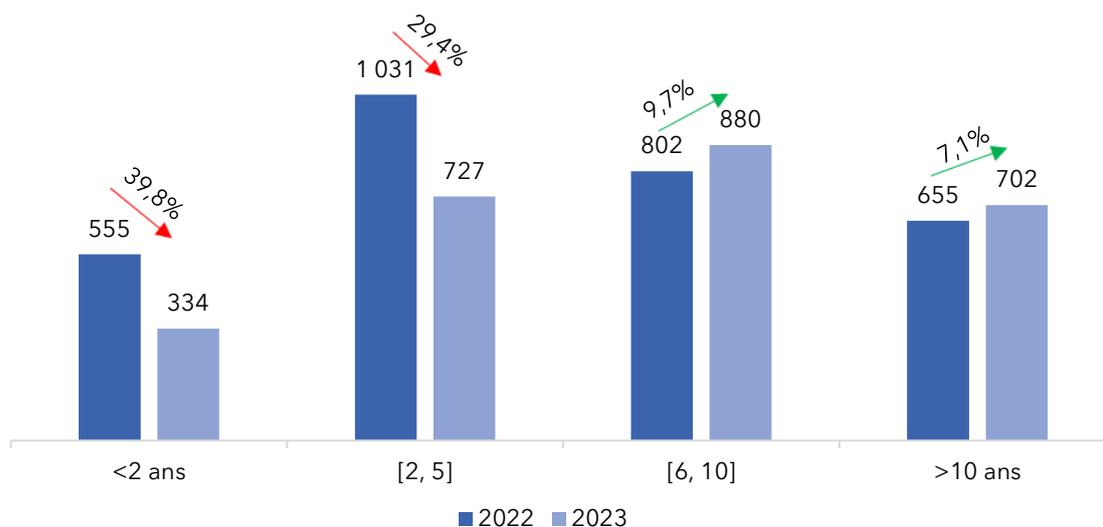
L'analyse par classe d'âge des entreprises révèle que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 13,8% dans l'effectif des EPMA ayant un âge de moins de 2 ans, suivies par des entreprises dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans avec une proportion de 12,7%. En revanche, cette part est limitée à 10,8% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, une part qui est légèrement inférieure par rapport à 2022, bien que leur nombre ait augmenté de 7,1% par rapport à 2022 (cf. graphiques 31 et 32).

Graphique 24 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 25 - Evolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

**Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de service », la « santé humaine et action sociale » et l' « enseignement »**

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2023, une part de 34,7% dans la section des « autres activités de services<sup>11</sup> » avec une baisse de 2,1 points par rapport à 2022. Elle est suivie par les sections de la « santé humaine et action sociale » 29,8%, dont 28,8% dans la « coiffure et soins de beauté », et de l' « enseignement » 24,1%.

Tableau 34 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises - en %

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Evolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2022	2023	
Autres activités de services	36,8	34,7	-9,5
Santé humaine et action sociale	33,2	29,8	-17,8
Enseignement	25,3	24,1	-16,0
Activités financières et d'assurance	23,4	21,1	-22,6
Activités de services administratifs et de soutien	20,4	20,1	-7,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18,6	18,0	-10,4
Arts, spectacles et activités récréatives	16,3	17,5	0,5
Activités immobilières	17,4	17,4	-5,1
Hébergement et restauration	17,1	16,3	-13,8
Industrie manufacturière	13,0	12,6	-8,9
Information et communication	11,7	11,6	-10,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,2	11,5	-16,2
Transports et entreposage	7,6	7,5	-6,7
Agriculture, sylviculture et pêche	12,2	6,6	-27,4
Construction	6,1	6,2	-14,5
<b>Total</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>11</sup> Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

## 5. Accès au financement bancaire (2023)

### 5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA

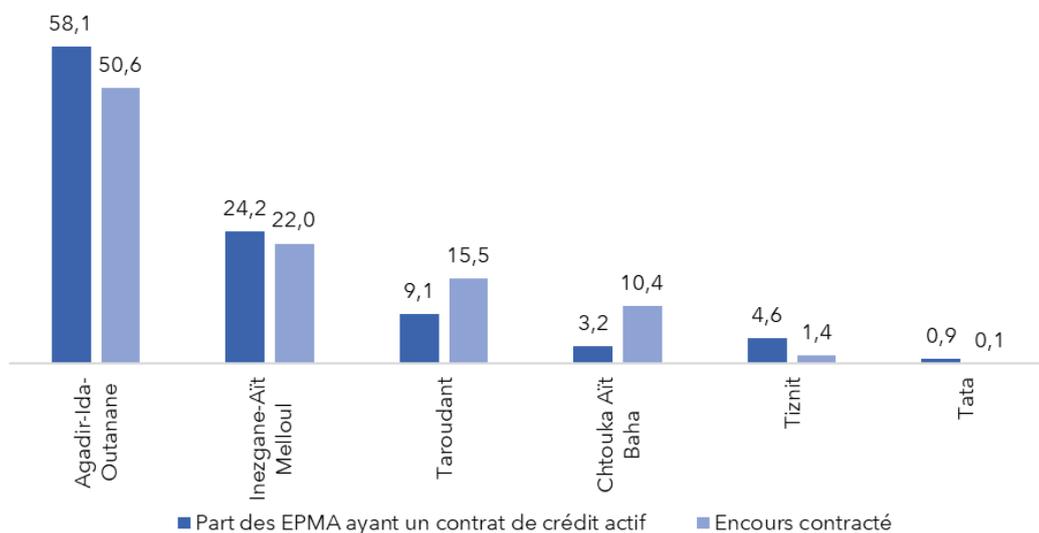
Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Souss-Massa, par les établissements de crédit en 2023, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature<sup>12</sup>, auprès des établissements de crédit<sup>13</sup> s'est élevé à 8 869 en 2023, soit une augmentation de 13,7% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 22,5 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 21,9%.

#### **La préfecture d'Agadir-Ida-Outanane concentre 50,6% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées**

L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, représentant 58,1% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2023, de 50,6% de l'encours total des crédits alloué aux entreprises étudiées (cf. graphique 26).

Graphique 26 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2023 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>12</sup> Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

<sup>13</sup> Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

## Près de 55% de l'encours total des crédits sont alloués à deux secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 29,1% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 33% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 6,3% et 21,7% pour l'« industrie manufacturière » (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2023 - en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,1	33,0
Industrie manufacturière	6,3	21,7
Construction	17,7	8,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollutions	0,2	8,0
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	7,3
Transports et entreposage	16,1	7,1
Activités de services administratifs et de soutien	9,9	4,1
Hébergement et restauration	4,8	3,7
Santé humaine et action sociale	0,6	1,5
Activités immobilières	0,8	1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,2	1,3
Enseignement	3,3	1,1
Autres	3,6	1,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## 71,4% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âges montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 40,7% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 71,4% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 32,5% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 10,9% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2023 - en %

Classes d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
< 2 ans	7,2	4,0
[2, 5]	25,3	6,9
[6, 10]	26,9	17,7
> 10 ans	40,7	71,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## Les TPME ont bénéficié de près de 57% de l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 56,7% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 43,3% aux GE (Cf. tableau 37). Ces parts s'établissent respectivement à 59,7% et 40,3% en 2022.

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2023 - en %

Catégories d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Encours contracté
<b>TPME [0,175]</b>	<b>99,0</b>	<b>56,7</b>
Micro [0,3]	71,8	20,8
TPE ]3,10]	14,8	6,4
PE ]10,50]	9,9	13,7
ME]50,175]	2,5	15,8
<b>GE &gt; 175</b>	<b>1,0</b>	<b>43,3</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

## 5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières dans la région de Souss-Massa, par genre du dirigeant, selon les axes suivants : région et section d'activités.

Sur un effectif de 8 340<sup>14</sup> EPMA ayant contracté un crédit dans la région en 2023, 964 sont dirigées par des femmes, soit 11,6% de cet effectif contre 11,3% en 2022. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 1,5 milliards de dirhams, représentant 7,6% de l'encours total, alors que les EPMA dirigées par des hommes ont disposé de 18,1 milliards de dirhams, soit 92,4% de cet encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA dans la région, en fonction du genre du dirigeant, montre que 70,8% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane et ont bénéficié de 53,8% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 56,4% et 51% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 38).

Dans les autres provinces, la pénétration du crédit chez les entreprises dirigées par des femmes est d'un niveau beaucoup plus faible tout en présentant des situations disparates.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Agadir-Ida-Outanane	53,8	51,0	70,8	56,4
Chtouka Aït Baha	25,8	10,6	1,3	3,2
Inezgane-Aït Melloul	16,4	24,7	17,6	25,1
Taroudant	2,3	12,0	7,0	9,5
Tata	0,0	0,1	0,3	1,0
Tiznit	1,7	1,5	2,9	4,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

<sup>14</sup> L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 8 340 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 8 869 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 14,3% du total des EPMA dans cette préfecture, et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 8% (Cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Provinces	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Agadir-Ida-Outanane	8,0	92,0	14,3	85,7
Chtouka Aït Baha	16,7	83,3	5,2	94,8
Inezgane-Aït Melloul	5,2	94,8	8,5	91,5
Taroudant	1,6	98,4	8,9	91,1
Tata	0,9	99,1	3,5	96,5
Tiznit	8,4	91,6	7,5	92,5
<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>92,3</b>	<b>11,7</b>	<b>88,3</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2023, 26,5% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », bénéficient de 51,3% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 29,2% et 30,3% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Secteur d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	51,3	30,3	26,5	29,2
Industrie manufacturière	11,3	24,3	6,9	6,2
Hébergement et restauration	8,0	3,9	6,7	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,7	1,2	6,7	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	5,4	4,2	18,7	8,8
Transports et entreposage	5,3	6,7	11,0	16,9
Construction	5,3	8,8	7,4	19,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,3	0,5	0,2	0,3
Santé humaine et action sociale	1,7	1,5	1,3	0,5
Agriculture, sylviculture et pêche	1,5	8,6	1,0	2,5
Enseignement	1,5	1,2	6,4	3,0
Autres activités de services	0,5	0,0	4,0	0,8
Arts, spectacles et activités récréatives	0,2	0,2	1,0	0,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	6,1	0,4	0,2
Autres	0,8	8,9	7,2	4,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services » accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, représentant 40,2% du total des EPMA dans cette section et bénéficiant d'une part de l'encours de crédit équivalant à 42,7% (cf. tableau 41).

De même, la section « santé humaine et action sociale », qui représente 26,4% du total des EPMA dans cette section, bénéficie d'une part de l'encours de crédit de 8,3%.

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2023 - en %

Secteur d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,6	88,4	10,6	89,4
Industrie manufacturière	3,5	96,5	12,8	87,2
Hébergement et restauration	13,9	86,1	15,9	84,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27,4	72,6	15,2	84,8
Activités de services administratifs et de soutien	9	91	21,6	78,4
Transports et entreposage	5,7	94,3	7,8	92,2
Construction	4,4	95,6	4,8	95,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	24,9	75,1	6	94
Santé humaine et action sociale	8,3	91,7	26,4	73,6
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3	98,7	4,7	95,3
Enseignement	9	91	22,1	77,9
Autres activités de services	42,7	57,3	40,2	59,8
Arts, spectacles et activités récréatives	8,4	91,6	19,3	80,7
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	99,9	21,6	78,4
Autres	0,2	99,8	8,7	91,3
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>92,8</b>	<b>11,7</b>	<b>88,3</b>

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.



 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

[www.omtpme.ma](http://www.omtpme.ma)

